QUELLE SOLUTION POLITIQUE POUR LE TIBET ?

Rapport présenté par

M. Louis de BROISSIA,

Sénateur.

Série

Relations interparlementaires

France -Tibet

S O M M A I R E

Pages

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION 5

PROGRAMME DE LA MISSION DU 21 AU 31 AOÛT 2006 7

INTRODUCTION 11

I. L'ESPACE TIBÉTAIN : EXTENSION GÉOGRAPHIQUE ET ÉTROITESSE DÉMOGRAPHIQUE 13

A. UNE « MINORITÉ ETHNIQUE » PARMI D'AUTRES ? 13

B. UNE CIVILISATION À PART ENTIÈRE 15

C. UN PAYS DÉMANTELÉ TERRITORIALEMENT 17

CARTE DU TIBET 19

CARTE DE CHINE 20

II. L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DU TIBET : UN ENJEU POLITIQUE 21

A. DEPUIS QUAND LE TIBET EST-IL CHINOIS ? 21

B. LA « LIBÉRATION PACIFIQUE » 22

C. LA « RÉFORME DÉMOCRATIQUE » 24

D. LA PERSISTANCE D'UNE PROTESTATION POLITIQUE 27

1. La résistance armée tibétaine 27
2. Les émeutes des années 1987-1989 28
3. Les prisonniers d'opinion aujourd'hui 29

III. LE DÉVELOPPEMENT DU TIBET : LUMIÈRES ET OMBRES 31

A. UNE MISE EN VALEUR INDÉNIABLE 31

1. Le cadre institutionnel de l'autonomie 31
2. Des infrastructures modernes 32
3. Une croissance économique rapide 33
4. Une société en développement 34

B. L'ENVERS DU DÉCOR 36

1. Une économie duale 36
2. Une marginalisation culturelle 37
3. Une religion sous surveillance 38

IV. LE DIALOGUE AVEC LE DALAÏ-LAMA : VERS UNE SOLUTION AU PROBLÈME TIBÉTAIN ? 41

A. UN MANQUE DE CONFIANCE RÉCIPROQUE 41

1. La rhétorique de Pékin 41
2. Les interrogations de Dharamsala 42

B. LES PROPOSITIONS DU DALAÏ LAMA 42

1. Le programme de Strasbourg 43
2. Les lignes directrices pour un futur Tibet 43

C. UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR SANS TARDER 45

1. Des échéances prochaines 45
2. Les incertitudes de l'après Dalaï-Lama 46

CONCLUSION 47

ANNEXES 51

ANNEXE I LES ENTRETIENS DE LA DÉLÉGATION 53

I. ENTRETIEN AVEC DES REPRÉSENTANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES SOCIALES ET DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE DE LA RÉGION AUTONOME DU TIBET 53

II. ENTRETIEN AVEC M. CHOEPEL, VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE DE LA RÉGION AUTONOME DU TIBET 59

III. ENTRETIEN AVEC M. WANG YINGFAN, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POPULAIRE 63

IV. ENTRETIEN AVEC M. RAIDI, VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POPULAIRE 73

ANNEXE II EXTRAITS DE « CENT QUESTIONS SUR LE TIBET » 77

ANNEXE III COMPOSITION DU GROUPE D'INFORMATION 83

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

La délégation était composée de :

– M. Louis de BROISSIA (UMP – Côte-d'Or), président

– M. Jean FAURE (UMP – Isère)

– M. Laurent BETEILLE (UMP – Essonne)

– M. Thierry REPENTIN (SOC – Savoie)

La délégation était accompagnée de :

– M. Vincent POUX, secrétaire exécutif du groupe d'information

– M. Bertrand LORTHOLARY, deuxième conseiller de l'ambassade de France à Pékin

– M. Duan JIANG, directeur général adjoint de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée populaire nationale

– M. Yonghong HE, conseiller à la commission des affaires étrangères de l'Assemblée populaire nationale

– Mme Leifen WU, directeur adjoint du bureau d'information du conseil des affaires d'Etat

– Mme Rui REN, interprète

PROGRAMME DE LA MISSION DU 21 AU 31 AOÛT 2006

Lundi 21 août

18H45 Départ de Paris

Mardi 22 août

10H50 Arrivée à Beijing

12H30 Déjeuner offert par **M. Nicolas Chapuis**, ministre-conseiller de l'ambassade de France en Chine

15H00 Visite du Palais impérial

18H30 Dîner offert par **M. Gao Zhiguo**, membre de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale populaire

Mercredi 23 août

9H30 Départ de Beijing

14H45 Arrivée à Lhassa

16H30 Entretien avec **M. Nyima Tseren**, directeur de l'école des guides de Lhassa

Jeudi 24 août

9H00 Visite du Palais du Potala

11H00 Entretien avec **M. Qiangba Gesang**, directeur du service administratif du Potala

14H30 Visite du monastère de Jokhang

16H00 Promenade sur le Barkor

17H30 Visite chez une famille tibétaine

Vendredi 25 août

8H30 Départ pour Shigatse

12H30 Arrivée à Shigatse

14H30 Visite du monastère de Tashilumpo

16H30 Visite du marché de Chongsaikang

Samedi 26 août

8H00 Départ pour Lhassa

12H30 Arrivée à Lhassa

15H00 Entretien avec **M. Shen**, vice-président de l'Académie des sciences sociales ; **M. Zhang Yongnian**, vice-président de la commission pour le développement et la réforme ; et **M. Laba Tseren**, directeur de la commission des affaires ethniques et religieuses

18H00 Entretien avec **M. Choepel**, vice-président du comité permanent de l'Assemblée populaire de la région autonome du Tibet

18H30 Dîner offert par M. Choepel

Dimanche 27 août

10H40 Départ de Lhassa

12H15 Arrivée à Chengdu

13H30 Déjeuner offert par **M. Jacques Dumasy**, consul général de France

18H00 Entretien avec **M. Tao Xihui**, vice-président du comité permanent de l'Assemblée populaire du Sichuan

18H30 Dîner offert par M. Tao Xihui

Lundi 28 août

7H20 Départ de Chengdu

8H00 Arrivée à Jiuzhaigou

14H00 Visite du parc naturel de Jiuzhaigou

Lundi 29 août

9H30 Visite chez une famille tibétaine

12H00 Départ de Jiuzhaigou

12H40 Arrivée à Chengdu

16H20 Départ de Chengdu

18H30 Arrivée à Beijing

Mardi 30 août

8H30 Petit-déjeuner de presse

10H00 Entretien avec **M. Wang Yingfan**, vice-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale populaire

12H00 Déjeuner offert par M. Wang Yingfan

15H30 Entretien avec **M. Raidi**, vice-président du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire

Jeudi 31 août

10H10 Départ de Beijing

14H40 Arrivée à Paris

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Un examen de la situation du Tibet chinois – c'est-à-dire du Tibet « libéré » ou du Tibet « occupé », selon deux points de vue diamétralement opposés – se doit de prendre en considération le discours officiel des autorités chinoises. C'est pourquoi une délégation du groupe d'information sur le Tibet du Sénat a accepté l'invitation qui lui était faite par l'Assemblée nationale populaire de Chine de se rendre au cours de l'été 2006 à Lhassa. Cette mission a été, pour les sénateurs qui y ont participé, l'occasion d'engager un dialogue courtois mais franc avec leurs interlocuteurs chinois et tibétains.

Dans sa dimension historique, le discours officiel chinois repose sur une affirmation et sur une négation. L'affirmation, c'est celle de l'ancienneté de l'appartenance du Tibet à la Chine, qui se fonde sur le lien personnel établi de longue date entre le Dalaï-Lama et l'Empereur, mais qui fut dénoncé par le premier au début du XX^{ème} siècle. La négation, c'est celle des violences commises à l'occasion de la « libération pacifique » du Tibet après 1950, puis de sa « réforme démocratique » à partir de 1959, ainsi que de la légitimité du mouvement populaire de résistance qui s'en est suivi.

Il existe ainsi des trous béants dans la mémoire historique de la Chine contemporaine. La continuité du régime communiste explique qu'il n'y ait pas eu de travail de mémoire aussi complet sur Mao Zedong et les crimes qui lui sont imputés que celui effectué par les Russes à l'égard de Staline. Selon la formule en vogue en Chine : « Mao, c'est 70 % de bon et 30 % de mauvais ». Il est à craindre que les Tibétains aient eu plus que leur part de mauvais… Mais, comme le dit le Dalaï-Lama, peu importe le passé : il faut se tourner vers l'avenir.

Dans sa dimension économique, le discours officiel chinois repose sur une glorification de l'œuvre accomplie au Tibet par la « mère patrie ». Les Français, en tant que ressortissants d'une vieille nation coloniale, connaissent bien ce type de discours, selon lequel le développement matériel résultant de l'afflux de fonds publics et de main-d'œuvre justifierait la « mission civilisatrice » de Pékin depuis cinquante ans. Évidemment, c'est ignorer le sentiment national tibétain bafoué et faire peu de cas des atteintes portées à l'identité tibétaine par cette politique d'assimilation forcée à l'ensemble chinois.

Au-delà de ce discours convenu, les autorités chinoises admettent la persistance du problème tibétain, puisqu'elles ont accepté d'ouvrir depuis la fin des années 1970 – avec des interruptions – des négociations avec les représentants du Dalaï-Lama, qui continue d'être considéré par la grande majorité du peuple tibétain comme son dirigeant légitime. Mais ces négociations diplomatiques n'en sont, pour l'instant, qu'au stade préliminaire où l'on mesure l'étendue du désaccord.

Or, le temps presse pour les autorités chinoises, si elles ne veulent pas que l'image de la Chine demeure obscurcie par la question du Tibet, lorsque le pays tout entier sera placé sous les feux de l'actualité mondiale à l'occasion des Jeux Olympiques de Pékin en 2008, puis de l'Exposition universelle de Shanghaï en 2010. Cette prise de conscience, bien perceptible chez certains des interlocuteurs de la délégation du groupe d'information, pourrait favoriser une accélération du processus de négociation sino-tibétain.

On imagine l'impact mondial de la conclusion d'un accord durable et mutuellement satisfaisant pour les deux parties, suivie par le retour du Dalaï-Lama au Tibet. Ce serait, de la part du gouvernement chinois, un signe de force et un acte de foi dans la démocratie. C'est en tout cas le vœu que forment les membres du groupe d'information sur le Tibet du Sénat, inspirés par un double sentiment d'amitié pour le peuple tibétain et pour le peuple chinois.

I. L'ESPACE TIBÉTAIN : EXTENSION GÉOGRAPHIQUE ET ÉTROITESSE DÉMOGRAPHIQUE

Pour bien comprendre l'enjeu que représente le contrôle politique du Tibet pour la Chine, il faut saisir l'espace tibétain à la fois dans son particularisme culturel et dans son étendue géographique.

A. UNE « MINORITÉ ETHNIQUE » PARMI D'AUTRES ?

Afin de mieux banaliser la question tibétaine, le discours officiel des autorités chinoises la présente comme un aspect parmi d'autres de la politique des « minorités ethniques ».

En effet, le Livre blanc de mai 2004 sur l'autonomie régionale ethnique au Tibet commence par l'affirmation suivante : « *la Chine est un pays multiethnique unifié où les Han représentent plus de 90 % de la population. Les 55 autres communautés ethniques, y compris les Tibétains, sont communément appelées ethnies minoritaires à cause de leur population peu nombreuse* ». Les auteurs de ce document ne se privent pas, d'ailleurs, de rappeler que des ethnies diverses peuplent depuis des générations le haut plateau tibétain : outre les Tibétains et les Han, les Hui, les Monba, les Naxi, les Nu et les Derung.

Les chiffres sont éloquents. Le tableau ci-après retrace les populations des nationalités de Chine telles qu'elles résultent du recensement de 2000.

Population des nationalités de Chine

Nationalité (en milliers)	1964	1982	1990	2000
Population totale (en milliers)	**691 217**	**1 003 912**	**1 129 766**	**1 264 640**
Han	651 296	936 675	1 039 943	1 159 401
Mongols	1 966	3 411	4 802	5 814
Hui	4 473	7 228	8 612	9 816
Tibétains	**2 501**	**3 848**	**3 848**	**5 416**
Ouigours	3 996	5 963	7 207	8 399
Miao	2 782	5 021	7 384	8 940
Yi	3 381	5 454	6 579	7 762

Nationalité (en milliers)	1964	1982	1990	2000
Zhuang	8 386	13 383	15 556	16 179
Buyi	1 348	2 119	2 548	2 971
Coréens	1 340	1 765	1 923	1 924
Mandchous	2 696	4 305	9 847	10 692
Dong	836	1 426	2 509	2 960
Yao	857	1 412	2 137	2 637
Bai	707	1 132	1 598	1 858
Tujia	525	2 837	5 725	8 028
Hani	629	1 059	1 255	1 440
Kazakhs	492	908	1 111	1 250
Dai	535	839	1 025	1 159
Li	439	887	1 112	1 248
Lisu	271	482	575	635
Wa	200	299	352	397
She	234	372	635	710
Gaoshan	0,4	2	3	4
Lahu	191	304	412	454
Shui	156	287	347	407
Dongxiang	147	280	374	514
Naxi	157	252	278	309
Jingpo	58	93	119	132
Kirghizes	70	113	144	161
Tu	77	160	193	241
Dahur	63	94	121	132
Mulan	53	90	161	207
Qiang	49	103	198	306
Bulang	39	58	82	92
Salar	35	69	88	104
Maonan	22	38	72	107
Gelao	27	54	438	599
Xibe	33	84	173	189
Achang	12	20	28	34
Pumi	14	24	30	33
Tadjiks	16	27	33	41
Nu	15	23	27	29
Ouzbeks	8	12	15	13
Russes	1	3	14	16
Evenki	10	19	26	30
Benglong	7	12	15	–
Baoan	5	9	12	16
Yugu	6	11	12	14
Jingpo	4	13	19	23

Nationalité (en milliers)	1964	1982	1990	2000
Tatars	2	4	5	5
Derung	3	5	6	7
Oroqen	3	4	7	8
Hezhe	1	1	4	5
Monba	4	1	7	9
Lhoba	–	1	2	3
Jinuo	–	12	18	21
Nationalité indéterminée	32	800	–	734

Source : Annuaire statistique de Chine et recensement de 2000

On ne saurait comprendre la question tibétaine en ignorant ce rapport démographique. Les Tibétains font figure de goutte d'eau noyée dans un océan de Chinois Han et d'autres nationalités : 5,4 millions contre 1,260 milliard, soit une proportion de 0,43 %. Mais on ne saurait non plus comprendre la question tibétaine en ignorant que, sur cette base démographique particulièrement étroite, les Tibétains ont bâti au cours des siècles une civilisation à part entière.

B. UNE CIVILISATION À PART ENTIÈRE

La culture tibétaine ne constitue certainement pas une variante locale de la culture chinoise, mais bien une civilisation à part entière qui possède en propre sa littérature, son architecture, son art et sa religion[1]. Cette civilisation a bien sûr subi l'influence de ses grandes voisines, essentiellement la civilisation indienne et, dans une moindre mesure, la civilisation chinoise. Ces influences ne valent pas appartenance. Ainsi, bien plus que les Tibétains, les Japonais se sont nourris au cours des siècles de la civilisation chinoise : leur pays n'est pas devenu une province chinoise pour autant.

L'origine lointaine des Tibétains est méconnue mais, selon les données de l'archéologie et de l'anthropologie, résulte d'un brassage de populations variées, avec une dominante mongoloïde. La langue tibétaine commune, qui sert de *lingua franca* entre les différents dialectes, s'est constituée au VII^{ème} siècle et n'a pratiquement pas varié depuis. Elle se rattache au groupe linguistique du tibéto-birman. A la différence du chinois, elle ne s'écrit pas avec des idéogrammes, mais avec un alphabet d'inspiration

[1] *Voir « Le Tibet – Une civilisation blessée » de Françoise Pommaret – 2002 Découvertes Gallimard. Voir aussi « La civilisation tibétaine » de Rolf A. Stein – 1996 L'Asiathèque.*

indienne. Cette langue sert de support à un immense *corpus* d'œuvres littéraires, historiques et religieuses.

La civilisation tibétaine connut son apogée militaire au VII^{ème} et VIII^{ème} siècle. A l'époque, l'empire tibétain forgé par les armes s'étendait de la capitale chinoise Chang'an – qui fut même brièvement occupée par les Tibétains en 763 – à l'Est, au Pamir et à Samarcande à l'Ouest, aux plaines de l'Inde au Sud, et aux oasis d'Asie centrale au nord. Le roi Song-tsen Gampo veilla à contracter une alliance matrimoniale avec la Chine, en épousant une princesse chinoise. Certains historiens chinois datent d'ailleurs de ce mariage le « rattachement » du Tibet à la chine, ignorant délibérément que le souverain tibétain épousa également une princesse népalaise, ainsi qu'un certain nombre de femmes issues de clans tibétains, et que l'on ne peut de bonne foi y voir un acte d'allégeance.

Comme chacun sait, la civilisation tibétaine est inséparable du bouddhisme, même si cette religion n'est pas la seule pratiquée par les Tibétains : 10 % d'entre eux environ sont restés fidèles à la religion originelle tibétaine, le *Bön*, et il existe une petite minorité de Tibétains musulmans. Le bouddhisme est né en Inde au V^{ème} siècle avant Jésus Christ, d'où il s'est diffusé d'abord en Chine, puis au Tibet. Cette origine explique d'ailleurs qu'il ait été parfois dénoncé par les autorités chinoises comme une « religion étrangère ».

Le bouddhisme s'est répandu au Tibet, à partir du Vème siècle, dans un premier temps par la prédication de moines venus simultanément de Chine et d'Inde. Mais, une fois qu'il fut devenu religion d'Etat, les souverains tibétains voulurent choisir la « meilleure » école du bouddhisme. Le roi Trisong Dhe-u Tsen organisa donc un débat entre un moine indien, Kamalashila, et un moine chinois, Hoshang. La « controverse de Samyé » dura deux ans, de 792 à 794. A la fin, Kamalashila fut déclaré vainqueur et le roi tibétain promulgua un décret instituant la voie indienne comme foi orthodoxe du Tibet. Les moines chinois furent interdits de prédication et invités à regagner leur pays.

Le bouddhisme tibétain se rattache au Mahayana, ou voie du Grand véhicule, variante du bouddhisme selon laquelle l'éveil de l'individu passe par la compassion pour tous les autres êtres sensibles. Il intègre la dimension du tantrisme, voie spirituelle ésotérique commune à l'hindouisme et au bouddhisme. Le bouddhisme tibétain se caractérise aussi par l'importance du rôle joué par le monachisme et par son organisation en écoles, fondées chacune autour d'une personnalité charismatique historique et de ses enseignements transmis oralement par des générations de maîtres spirituels, ou lamas. Le Dalaï-Lama n'est que le hiérarque le plus éminent de l'école

guélougpa. Sur un plan strictement religieux, il n'a pas autorité sur les autres écoles bouddhiques.

Le bouddhisme tibétain est d'autant plus précieux qu'il joue le rôle de conservatoire pour le vaste canon du bouddhisme indien, traduit du sanscrit en tibétain, longtemps après que cette religion a quasiment disparu dans sa patrie d'origine, sous l'effet du renouveau de l'hindouisme puis des invasions des Huns et des musulmans.

L'aire d'influence de la civilisation tibétaine est très vaste, puisqu'elle a dépassé les frontières du Tibet ethnique pour s'étendre à la Mongolie et à la Chine. En effet, certains hauts dignitaires religieux tibétains, avant même la lignée des Dalaï-Lamas, ont établi au XIII^{ème} siècle des relations de maître spirituel à protecteur temporel avec les souverains mongols, à l'époque où ceux-ci régnaient aussi sur la Chine. Cette relation, dite *choe-yon*, s'est ensuite prolongée sous les dynasties impériales chinoises successives, jusqu'à la chute de la dynastie mandchoue en 1911.

L'aire d'extension du Tibet ethnique et culturel est moindre, mais aussi tout à fait considérable. D'autant plus qu'elle va bien au-delà des limites actuelles de la région autonome du Tibet, qui a été réduite à la portion congrue par le gouvernement chinois après l'annexion de 1949.

C. UN PAYS DÉMANTELÉ TERRITORIALEMENT

La première atteinte portée à l'intégrité territoriale du Tibet fut le fait des colonisateurs britanniques. Ceux-ci annexèrent à l'empire des Indes toute une frange méridionale de territoires himalayens qui relevaient antérieurement peu ou prou de l'autorité de Lhassa. C'est ainsi que l'Inde intègre aujourd'hui de nombreuses régions de culture tibétaine : Ladakh, Zanskar, Spiti, Lahul, Sikkim, nord de l'Arunachal Pradesh.

Les Britanniques veillèrent à faire reconnaître par les autorités tibétaines, dans une convention de 1914, la ligne de démarcation entre le Tibet et leurs possessions indiennes, connue depuis comme « ligne MacMahon », du nom de leur négociateur plénipotentiaire. Mais les Chinois, après qu'ils eurent annexé le Tibet en 1950, ne s'estimèrent pas liés par cette convention. Et c'est sur la base de revendications territoriales outrepassant la « ligne MacMahon » qu'ils déclenchèrent en 1962 une guerre contre l'Inde, à la suite de laquelle ils occupent encore aujourd'hui l'est du Ladakh.

Le territoire revendiqué par le gouvernement tibétain en exil depuis 1959 correspond au *Pö Chölka Sum*, c'est-à-dire au « Tibet des trois provinces » : U-Tsang, Kham et Amdo. Ce Grand Tibet a une superficie

d'environ 3,8 millions de km^2, soit sept fois la France. Il représente donc près de 40 % de la superficie de la Chine dans ses frontières actuelles (9,6 millions de km^2) mais, comme on l'a vu, seulement 0,43 % de sa population. La particularité de la question tibétaine tient dans le rapprochement vertigineux de ces deux chiffres si dissemblables.

La Région autonome du Tibet (RAT) a été définie en 1965 par le gouvernement chinois, près de 15 ans après l'annexion. Elle a une superficie de 1,2 millions de km^2 seulement et correspond pour l'essentiel au Tibet central, c'est-à-dire aux provinces de U, du Tsang et du Ngari. Elle comporte également la partie occidentale du Kham. Au sud-est, le reste du Kham est réparti entre le Sichuan et le Yunnan, tandis qu'au nord-est, la province de l'Amdo est éclatée entre le Qinghai, le Gansu et le Sichuan.

Ce redécoupage correspond à la distinction plus ancienne entre le « Tibet extérieur » et le « Tibet intérieur ». Le gouvernement de Pékin a prétendu intégrer ce dernier dès le XVIII^{ème} siècle, sans réussir toutefois à y établir de manière durable son pouvoir. En fait, le gouvernement de Lhassa avait lui-même du mal à asseoir son autorité sur ces provinces périphériques, peuplées de populations nomades et belliqueuses. En 1918 encore, l'armée tibétaine libérait le Kham de la présence militaire chinoise, qui s'y était imposée quatre années auparavant sous le commandement du général Chao Erfeng. La frontière entre le Tibet et la Chine fut alors fixée sur le Yangtsé.

CARTE DU TIBET

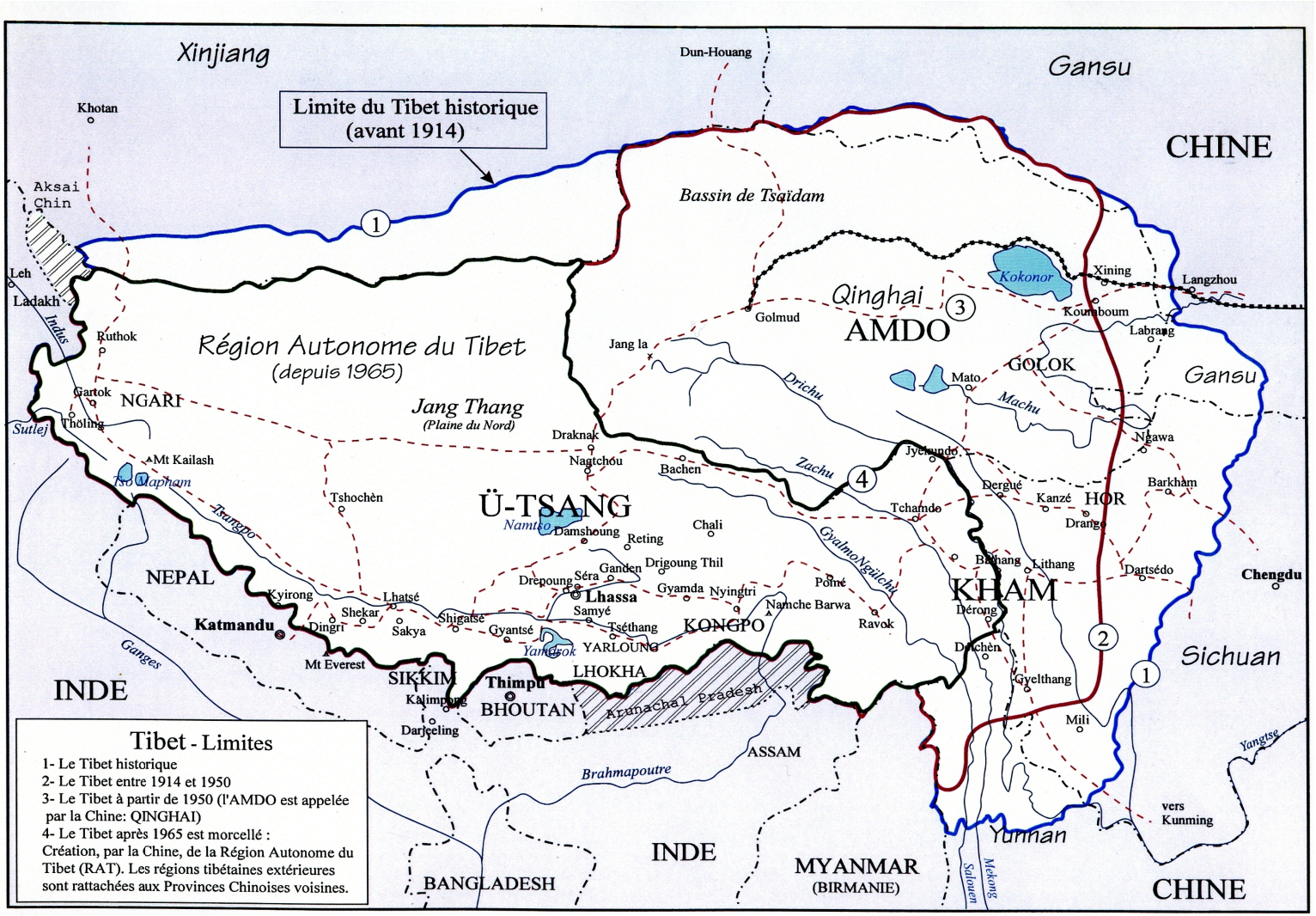

CARTE DE CHINE

Division Géographique (Direction des Archives) du Ministère des Affaires Etrangères © 2000

Imprimé par le M.A.E.

II. L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DU TIBET : UN ENJEU POLITIQUE

La science historique n'est jamais exempte d'implications politiques. C'est particulièrement vrai dans le cas du Tibet, dont l'histoire est largement instrumentalisée par les autorités chinoises. Celles-ci cherchent d'abord à démontrer l'ancienneté de l'appartenance du Tibet à la Chine. Le débat porte moins ici sur la réalité des liens entre les deux pays, que sur la signification qu'il convient de leur donner.

Mais là n'est pas le plus important. L'essentiel de l'enjeu politique se concentre sur l'histoire contemporaine du Tibet, que les autorités chinoises présentent sous un jour qui leur est unilatéralement favorable, admettant tout au plus certains débordements à l'époque de la « Révolution culturelle ». Or, la question tibétaine ne pourra pas être correctement posée en Chine tant que les violences et exactions commises lors de la « libération pacifique » puis de la « réforme démocratique » du Tibet ne seront pas officiellement reconnues.

A. DEPUIS QUAND LE TIBET EST-IL CHINOIS ?

Comment expliquer qu'il puisse y avoir débat sur l'ancienneté de l'appartenance du Tibet à la Chine ? Cela résulte du caractère ténu des liens qui unissaient les deux pays dans le passé. Le Tibet n'a jamais été pleinement intégré à l'empire chinois, mais constituait une forme de protectorat fondé sur la relation personnelle existant entre l'Empereur et le Dalaï-Lama, entre protecteur temporel et maître spirituel (dite relation *choe-yon*).

La revendication de souveraineté des autorités chinoises sur le Tibet remonte pourtant loin dans le temps. Certains documents officiels situent le « rattachement » du Tibet dès le VIII^{ème} siècle, lors du mariage du roi tibétain Song-tsen Gampo avec une princesse chinoise. Mais la version la plus communément avancée situe l'événement capital au XIII^{ème} siècle, lorsque le mongol Khubilaï Khan charge le tibétain P'hagpa, hiérarque de la lignée religieuse des sakyapa, de la fonction de précepteur impérial et l'investit de l'autorité politique sur le Tibet. Le « pays des neiges » s'est ainsi trouvé inclus dans l'empire mongol, à l'époque où celui-ci s'étendait à la Chine.

Le protectorat établi par la dynastie mongole des Yuan a été ensuite transmis à la dynastie chinoise des Ming qui lui succède au XIV^{ème} siècle. Mais celle-ci ne l'a exercé que de manière très théorique. Le Tibet sort de l'orbite de Pékin, pour demeurer objet de rivalités entre les différentes tribus

mongoles. C'est Altan Khan qui confère en 1577 à Seunam Gyamtso, abbé du monastère *guélougpa* de Drépoung, le titre de Dalaï-Lama. Et c'est Gushri Khan qui investit en 1642 le V^{ème} Dalaï-Lama de l'autorité suprême sur tout le Tibet.

Si l'on s'en tient à des critères de contrôle effectif, le début réel de l'incorporation du Tibet à l'Empire du Milieu date du début du XVIII^{ème} siècle, sous la dynastie mandchoue des Qing. En 1720, l'armée chinoise intervint dans un Tibet en pleine guerre civile, pour rétablir sur son trône le VII^{ème} Dalaï-Lama. Deux représentants de l'Empereur, ou *ambans*, furent alors installés à Lhassa avec le pouvoir de s'immiscer dans les affaires intérieures tibétaines. Des garnisons chinoises, plus ou moins importantes selon les périodes, stationnèrent depuis au Tibet.

Néanmoins, le protectorat est demeuré très léger. Le Livre blanc de mai 2004 sur l'autonomie régionale ethnique au Tibet admet que « *le gouvernement central des dynasties Yuan, Ming et Qing ainsi que de la République de Chine, tout en définissant les organes d'administration locaux, en décidant et en réglant directement les affaires importantes du Tibet, a conservé pour l'essentiel la structure de la société et le pouvoir dirigeant originels, chargé les clergés et laïques locaux des classes supérieures de gérer les affaires locales et accordé une autonomie relativement grande au gouvernement et ses fonctionnaires locaux* ».

Les relations sino-tibétaines connurent diverses tribulations au XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle. Le gouvernement de Pékin essayait de maintenir son influence au Tibet, au besoin en jouant de la rivalité entre le Panchen-Lama, « numéro deux » de l'école *guélougpa*, et le Dalaï-Lama. Tandis que ce dernier essayait de s'affranchir de la tutelle chinoise, au besoin en s'appuyant sur les Anglais présents dans l'Inde voisine. En 1910, afin de réaffirmer son autorité par la force, le gouvernement de Pékin envoya une expédition militaire à Lhassa et destitua le XIII^{ème} Dalaï-Lama, qui trouva refuge dans les Indes britanniques.

Lors de la chute de la dynastie mandchoue en 1911 et l'instauration de la République de Chine, le Dalaï-Lama regagna Lhassa et dénonça la relation *choe-yon* qui le liait à l'Empereur depuis des siècles. Il proclama l'indépendance du Tibet en 1912.

B. LA « LIBÉRATION PACIFIQUE »

Les autorités chinoises, aujourd'hui encore, n'admettent pas que les velléités d'indépendance des Tibétains aient pu être spontanées. Pour elles, la volonté d'indépendance tibétaine n'a pu être le résultat que d'un complot

impérialiste ourdi par les Occidentaux. Selon l'ouvrage officiel d'information intitulé « Cent questions sur le Tibet » (dont des extraits se trouvent cités en annexe II), les impérialistes britanniques « *recrutèrent des sécessionnistes pro-impérialistes parmi les hauts dirigeants du Tibet en vue de le séparer de la patrie et de la transformer en une région coloniale qu'ils contrôleraient* ».

De même, le Livre blanc sur l'autonomie régionale ethnique au Tibet affirme qu'« *à partir de la Guerre de l'Opium en 1840, la Chine a été réduite à une société semi-coloniale et semi-féodale. Le Tibet, comme toutes les autres régions chinoises, a subi l'invasion des puissances impérialistes. Celles-ci ont accaparé divers privilèges grâce à des traités inégaux, exercé au Tibet un contrôle et une exploitation colonialistes et, en même temps, elles ont formé des forces séparatistes parmi une poignée de dominateurs des classes supérieures du Tibet et tenté de séparer le Tibet de la Chine* ».

Pourtant, les colonisateurs britanniques n'ont jamais cherché à contrôler le Tibet, alors qu'ils l'auraient pu relativement aisément depuis leurs possessions indiennes. Certes, Londres obtint de Pékin en 1894 l'ouverture d'un comptoir commercial au Tibet puis, se heurtant au refus tibétain d'appliquer cet accord, lança en 1904 une expédition militaire qui arriva jusqu'à Lhassa. Le Dalaï-Lama trouva alors refuge en Mongolie. Mais les Britanniques ne poussèrent pas leur avantage et, en échange de droits commerciaux élargis, reconnurent par le traité de Pékin signé en 1906 la suzeraineté de la Chine sur le Tibet. Par la suite, le Tibet devenu indépendant se tourna vers eux, puis vers l'Inde à son tour indépendante, pour trouver un appui extérieur, notamment pour équiper ses modestes forces armées.

L'autre grande puissance coloniale présente en Asie centrale était la Russie. Mais le Tibet est resté en dehors de sa zone d'influence, à la différence de la Mongolie. Cette dernière a proclamé, elle aussi, son indépendance à la chute de la dynastie mandchoue en 1911. En réponse, les Chinois l'occupèrent militairement dès 1919. Mais, à partir de 1921, l'Armée rouge exporte la révolution bolchevique en Mongolie. La République populaire de Mongolie est proclamée en novembre 1924, pour devenir le premier « Etat satellite » de l'URSS. Ainsi, c'est la protection russe qui a garanti l'indépendance de la Mongolie jusqu'à nos jours. Rien de tel pour le malheureux Tibet.

Dès la fondation en 1949 de la République populaire de Chine par les communistes victorieux des nationalistes, le nouveau régime se donna pour objectif de « libérer » le Tibet d'une « présence impérialiste » alléguée, mais qui relevait de la pure rhétorique. Les seuls étrangers présents à Lhassa étaient alors les représentants diplomatiques des nations amies, comme le Népal, l'Inde et le Royaume-Uni. La réelle motivation de Pékin était, bien sûr, de mettre un terme à l'indépendance dont le Tibet jouissait depuis 1912.

Le 7 octobre 1950, 40 000 hommes de l'Armée populaire de libération (APL) franchirent le Yangtsé pour submerger les 8 500 hommes des forces armées tibétaines. Le combat était dramatiquement inégal, mais la progression des troupes chinoises demeurait lente en raison des formidables obstacles naturels opposés par les montagnes du Tibet. Le 9 septembre 1951, plusieurs milliers de soldats communistes entrèrent dans Lhassa. Quelques 90 000 hommes de l'APL se répandirent alors sur le plateau tibétain pour en occuper les points stratégiques.

Ainsi, si les mots ont un sens, la « libération pacifique » du Tibet a été purement et simplement une « invasion armée ».

C. LA « RÉFORME DÉMOCRATIQUE »

La reprise en main militaire du pays est aussitôt juridiquement formalisée. L'« accord sur la libération pacifique du Tibet » signé dès le 23 mai 1951, dit « accord en 17 points », stipule que le Tibet est une partie intégrante du territoire de la République populaire de Chine et que l'APL assure sa défense. Toutefois, les prérogatives du Dalaï-Lama et du Panchen-Lama sont confirmées et garanties, tandis que le gouvernement chinois s'engage à respecter le système des revenus des monastères et la liberté religieuse. La nécessité de réformer le régime social tibétain est affirmée, mais aucune démarche n'est imposée, le « gouvernement local du Tibet » devant effectuer la réforme de sa propre initiative.

Dans un premier temps, l'accueil des hautes classes de la société tibétaine est plutôt favorable. Le Dalaï-Lama, qui se voit promu président du comité préparatoire de la région autonome du Tibet, joue le jeu de la coopération avec les autorités chinoises. Il met en place un secrétariat aux réformes, en lui donnant pour priorité d'alléger les charges pesant sur les plus démunis et de supprimer la transmission héréditaire des dettes.

Mais, en contradiction avec l'autonomie prévue par l'« accord en 17 points », les premières réformes foncières collectivistes sont imposées dès 1954. Les chefs de villages comme les abbés de monastères sont publiquement humiliés lors de séances d'autocritiques, et parfois exécutés sans autre forme de procès. De nouveaux impôts sont prélevés sur l'ensemble des Tibétains pour soutenir l'effort de guerre chinois en Corée, tandis que les réquisitions de l'APL entraînent une hausse des prix, puis bientôt la famine. Au printemps 1955, le Kham se soulève. Une guérilla s'organise, qui bénéficie du soutien de la population, et s'étend au Tibet central.

Le Dalaï-Lama, qui veut encore croire aux promesses chinoises, demande à tous les résistants de rendre les armes afin que des négociations

puissent avoir lieu. Mais à partir de 1958, avec le début du « Grand bond en avant » les Chinois renforcent leur pression sur les provinces tibétaines de l'Est et s'en prennent aux monastères. Des moines doivent défroquer et vivre maritalement, d'autres sont enrôlés de force dans l'armée ou dans des équipes de travail. Des villages entiers sont détruits en raison de leur sympathie supposée pour les moines ou pour les résistants.

Au printemps de 1959, la rébellion gagne la capitale. Le 10 mars, la population de Lhassa se soulève contre l'occupant chinois. Le gouvernement tibétain dénonce publiquement l'« accord en 17 points », tandis que le Dalaï-Lama part se réfugier en Inde, qui lui accorde l'asile politique. En réplique, l'artillerie chinoise endommage le Potala, détruit une partie de la capitale et le monastère de Sera. Le 28 mars, une ordonnance du Conseil des Affaires d'Etat de la République populaire de Chine dissout le « gouvernement local du Tibet », enjoint à l'APL de réprimer la rébellion et dresse une liste de traîtres, où figure le Dalaï-Lama.

La version officielle de l'enchaînement de ces événements fournie par les autorités chinoises est bien simple. Selon le Livre blanc sur l'autonomie régionale ethnique au Tibet, « *afin de garder à perpétuité le servage féodal, certains membres du groupe dirigeant des classes supérieures du Tibet, soutenus par des forces impérialistes, ont déclenché, en dépit de la réclamation toujours croissante de la population pour la réforme démocratique, une rébellion armée générale le 10 mars 1959, tentant de séparer le Tibet de la Chine (...) Le peuple tibétain, dirigé par le gouvernement populaire central et le comité préparatoire de la région autonome du Tibet, a réprimé rapidement la rébellion. Une réforme démocratique a été appliquée : le servage féodal caractérisé par l'Union du temporel et du spirituel a été renversé ; la hiérarchie féodale, les rapports de dépendance et tous les supplices sauvages abolis* ».

Le premier point essentiel qui ressort de cette version officielle est que la rébellion tibétaine, loin d'être un soulèvement populaire alimenté par un sentiment national bafoué, n'aurait été qu'un complot ourdi par une minorité des « classes supérieures » dans le but de préserver ses privilèges, avec l'inévitable complicité des « forces impérialistes ». Le second point essentiel est que la mise en œuvre de la « réforme démocratique » n'aurait commencé qu'à partir de 1959, en réponse à cette rébellion à laquelle est déniée toute légitimité populaire. Cette double fiction n'apparaît pas conforme à la réalité des faits.

Par ailleurs, les autorités chinoises justifient leur intervention brutale dans les affaires du Tibet par le caractère rétrograde de la société tibétaine traditionnelle. Selon le Livre blanc sur l'autonomie régionale ethnique au Tibet, « *dans la première moitié du XX^{ème} siècle, le Tibet restait une société de*

servage féodal caractérisée par l'union du temporel et du spirituel, régime plus ténébreux et plus arriéré qu'en Europe médiévale. Les propriétaires de serfs ecclésiastiques et laïques, qui représentaient moins de 5 % de la population, maîtrisaient la liberté personnelle des serfs et des esclaves qui représentaient plus de 95 % de la population ainsi que la majorité absolue des moyens de production. Ils exerçaient cruellement, sur les serfs et sur les esclaves, une exploitation économique, une oppression politique et un contrôle spirituel à travers le « code en 13 articles » et le « code en 16 articles » nettement hiérarchisés ainsi que les supplices extrêmement sauvages tels que la mutilation des mains, des pieds, des oreilles et de la langue, l'arrachement des yeux, l'enlèvement des tendons, la projection dans l'eau ou dans le vide. Le droit à l'existence d'un grand nombre de serfs et d'esclaves n'étant pas garanti, il n'était pas question de parler des droits politiques ».

Il n'est guère surprenant de voir les autorités chinoises insister complaisamment sur la rudesse des supplices en vigueur dans le Tibet d'autrefois. C'est, en effet, un argument classique de la part d'une puissance « éclairée » souhaitant « civiliser » par la force une nation « barbare ». De la même manière, les puissances occidentales avaient invoqué au XIX^{ème} siècle la cruauté des « supplices chinois » pour justifier leur intervention en Chine.

Sur le fond, il est vrai que l'annexion à l'ensemble chinois s'est accompagnée pour la masse de la population tibétaine d'une émancipation civique et politique. Mais cette émancipation aurait pu se faire aussi bien dans un Tibet demeuré indépendant : il suffit de considérer les droits reconnus à tous les Tibétains exilés par la Constitution promue dès 1961 par le Dalaï-Lama[1]. D'autre part, ce progrès juridique a été largement vidé de sa substance par le système de parti unique et de contrôle policier mis en place par les communistes, qui se sont appuyés sur la force pour provoquer des bouleversements économiques et sociaux au prix d'innombrables souffrances et pertes en vies humaines. Après la collectivisation forcée de la période du « Grand bond en avant », au cours de laquelle on estime que 20 à 30 millions de Chinois sont morts de faim, le Tibet a reçu le coup de grâce lors de la « Révolution culturelle », qui a achevé la ruine de son patrimoine culturel et religieux.

Ainsi, si les mots ont en sens, la « réforme démocratique » du Tibet a été purement et simplement une « révolution communiste ».

---

[1] *Voir le précédent rapport du groupe d'information « Le Tibet en exil : à l'école de la démocratie » - GA n°67 - Juin 2006*

D. LA PERSISTANCE D'UNE PROTESTATION POLITIQUE

L'annexion du Tibet à la Chine a suscité dès l'origine une réaction d'opposition qui a d'abord pris la forme d'une résistance armée ouverte avant de s'atténuer, compte tenu de l'inégalité du rapport de forces, en mouvements de protestation collectifs ou individuels.

1. La résistance armée tibétaine

L'existence d'une résistance armée tibétaine qui a duré plus de deux décennies est aujourd'hui largement oubliée en Occident, où prédomine l'image de Tibétains pacifistes suivant la voie de la non violence prônée par le Dalaï-Lama.

Pourtant, les rangs de la résistance tibétaine ont regroupé jusqu'à 80 000 combattants, sous la direction notamment du charismatique Gompo Tashi. Implantée dans l'Est du pays, l'Armée nationale volontaire de défense (ANVD) organisait des opérations de guérilla sur les routes du Kham et de l'Amdo. Un autre mouvement armé, issu des rangs de l'ANVD, s'est développé au Sud de Lhassa et a pris le nom de Tchoushi Gangdroug ou « Quatre fleuves, Six montagnes ».

L'ANVD et la Tchoushi Gangdroug ont été à l'origine du soulèvement de Lhassa en mars 1959, durant lequel leur action a été relayée par la population de la capitale. Après l'écrasement de la rébellion par les troupes chinoises, la Tchoushi Gangdroug a rendu officiellement les armes, à la demande du Dalaï-Lama. Mais l'ANVD a continué le combat.

Les résistants tibétains ont alors reçu le soutien des Etats-Unis, qui obéissaient à cette époque à une logique d'affrontement avec la Chine communiste. La CIA, dans le cadre de l'opération « Garden », les a formé aux techniques de guérilla et leur a livré des armes parachutées. La base arrière des opérations ainsi conduites avec l'aide américaine était située au Mustang, une région du Népal enclavée en territoire tibétain.

Le rapprochement entre les Etats-Unis et la Chine à partir de 1971, marqué par la visite à Pékin d'Henri Kissinger et l'admission de la République populaire de Chine à l'ONU au siège occupé jusque là par Taïwan, a signifié la fin du soutien américain à la résistance tibétaine. En août 1974, à la demande de la Chine, l'armée népalaise détruisit les derniers refuges de celle-ci au Népal. La question du Tibet sombra alors dans l'oubli au plan international.

2. Les émeutes des années 1987-1989

La situation au Tibet a connu un apaisement après la fin de la « Révolution culturelle » et la mort de Mao Zedong en 1976. La fin des années 1970 et le début des années 1980 ont vu un retour à une relative normalité. Les méfaits commis au Tibet firent l'objet d'une reconnaissance officielle de la part du nouveau secrétaire général du parti communiste chinois, Hu Yaobang. En 1978, les Tibétains furent autorisés à voyager à l'extérieur et Lhassa fut ouverte aux étrangers. Des milliers de prisonniers furent libérés. Des négociations furent ouvertes avec le Dalaï-Lama, qui fut invité à envoyer au Tibet des délégations de ses représentants en 1979, 1980, 1982 et 1985.

Cette libéralisation a redonné espoir aux Tibétains. Mais un nouveau cycle de violences et de répression s'enclencha à la suite de l'annonce faite par le Dalaï-Lama devant le Congrès américain, le 21 septembre 1987, d'un plan de paix en cinq points. Le 24 septembre, les autorités chinoises répliquèrent par l'organisation à Lhassa d'un énorme procès public où 15 000 Tibétains furent convoyés dans un stade afin d'assister à la condamnation de huit de leurs compatriotes, dont deux furent exécutés. Le 27 septembre, une manifestation éclata à Lhassa qui fut sévèrement réprimée par les autorités chinoises après que les correspondants de presse occidentaux eurent été expulsés par précaution.

En dépit d'une forte présence policière et de l'arrestation de centaines de personnes, les émeutes continuèrent de se succéder à Lhassa. La première d'entre elles éclata le 5 mars 1988, durant la dernière journée du Monlam Chenmo, ou « festival de la grande prière », la plus importante fête religieuse du Tibet qui attire des milliers de pèlerins dans la capitale. Les émeutiers s'en prirent non seulement aux forces de l'ordre, mais aussi aux magasins tenus par des Chinois han. De nouvelles manifestations éclatèrent le 10 décembre 1988, jour anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies.

Entre décembre 1988 et mars 1989, aucune mesure de répression ne fut assez forte pour étouffer complètement les actes de rébellion. Ce n'est que dans la nuit du 7 au 8 mars 1989 que les autorités chinoises, après trois jours de manifestations les plus sanglantes depuis le soulèvement de la population en 1959 et voyant que la situation était sur le point de leur échapper, instaurèrent la loi martiale à Lhassa et en expulsèrent tous les étrangers.

Ces événements mirent le Tibet sous les feux de l'actualité mondiale. D'une certaine manière, ils ont préfiguré le mouvement de protestation politique qui s'étendit à la Chine entière au printemps 1989, pour déboucher sur le massacre de la place Tian An Men.

3. Les prisonniers d'opinion aujourd'hui

Aujourd'hui, la loi martiale a été levée au Tibet et les étrangers y sont à nouveau bienvenus. Les émeutes de la période 1987-1989 ne sont plus qu'un souvenir. Pour autant, la situation est loin d'être normalisée au regard des droits de l'homme, puisque plus d'une centaine de Tibétains continuent d'être emprisonnés pour des faits d'opinion. Dans son dernier rapport annuel, le Centre tibétain pour les droits de l'homme et la démocratie[1] recense 132 prisonniers politiques détenus dans les prisons au Tibet.

Le code pénal chinois prévoit des délits vagues et imprécis tels que « l'atteinte à l'ordre social » ou la « mise en danger de la sécurité nationale ». Sur cette base juridique incertaine, des Tibétains sont arrêtés et détenus pour avoir exprimé leurs opinions politiques, possédé des photos du Dalaï-Lama ou des drapeaux tibétains, distribué des tracts favorables à l'indépendance ou conservé des écrits provenant de la communauté exilée. Les droits de la défense sont méconnus lors des procès et la torture est de pratique courante lors de la détention.

Certes, le nombre des prisonniers d'opinion tibétains est bien plus faible aujourd'hui qu'il y a encore quelques années, et des libérations anticipées sont accordées régulièrement. A cet égard, les campagnes menées par les organisations internationales de protection des droits de l'homme et les observations présentées officiellement par les pays occidentaux sont d'une efficacité certaine. Mais de nouvelles arrestations continuent d'intervenir, contribuant à faire peser sur la population tibétaine ce que le Centre tibétain pour les droits de l'homme et la démocratie qualifie de « *sentiment palpable de peur et d'auto censure* ».

Un autre signe de la persistance d'une protestation politique réside dans le flux de réfugiés qui continue de fuir le Tibet pour gagner l'Inde, *via* le Népal le plus souvent. Leur nombre s'élève chaque année entre 2 500 et 3 000 personnes, de tous âges et de toutes conditions.

---

[1] *Le Centre tibétain pour les droits de l'homme et la démocratie est une organisation non gouvernementale basée à Dharamsala en Inde.*

III. LE DÉVELOPPEMENT DU TIBET : LUMIÈRES ET OMBRES

Si la position des autorités chinoises en ce qui concerne la dimension politique de la question tibétaine n'est pas des plus solides, elle apparaît beaucoup plus confortable en ce qui concerne la dimension économique. En effet, il est indéniable que le Tibet s'est considérablement développé depuis son « retour à la mère patrie ».

Pour autant, la politique chinoise de développement du Tibet n'est pas un succès univoque. L'envers du décor laisse apparaître une marginalisation économique et culturelle des Tibétains de souche, caractéristique d'une situation de type colonial.

A. UNE MISE EN VALEUR INDÉNIABLE

L'autonomie accordée au Tibet a clairement pour vocation de lui permettre d'accéder plus facilement au développement économique. Selon le Livre blanc précité, « *l'autonomie régionale ethnique a pour point capital d'accélérer le développement social et économique des régions autonomes ethniques et de garantir la jouissance pour les ethnies minoritaires du droit égal de développement. Ces 40 dernières années, sous la direction juste et grâce au soutien énergique de l'Etat, la région autonome du Tibet a pleinement exercé son droit d'autonomie accordé par la loi dans le développement économique et social et élaboré une série de mesures politiques s'adaptant à la situation réelle du Tibet, ce qui a élevé considérablement le niveau de modernisation et le niveau de vie de la population au Tibet* ».

1. Le cadre institutionnel de l'autonomie

La Région Autonome du Tibet (RAT) a été fondée en 1965, quinze ans après la « libération pacifique » du pays. C'est l'une des cinq régions autonomes que compte la Chine, avec la région autonome ouïgoure du Xinjiang, la région autonome de Mongolie intérieure, la région autonome hui du Ningxia et la région autonome zhuang du Guangxi. La RAT ne réunit qu'un peu plus de deux millions sur les six millions de Tibétains vivant en Chine.

La loi du 31 mai 1984 sur l'autonomie des régions ethniques définit un cadre général pour toutes les régions autonomes de Chine. Conformément à cette loi, l'Assemblée populaire de la région autonome du Tibet jouit non

seulement du pouvoir d'élaborer une réglementation locale, accordé à toutes les provinces chinoises ordinaires, mais aussi du pouvoir d'élaborer des règlements d'autonomie en fonction des caractéristiques politiques, économiques, culturelles et éducatives des Tibétains. L'organe législatif de la région autonome peut également modifier et compléter certaines lois de l'Etat. C'est ainsi que la RAT a fixé, compte tenu des conditions géographiques particulières du Tibet, la durée du travail à 35 heures par semaine, soit 5 heures de moins que la durée de travail légale nationale.

Les autorités chinoises font valoir que les cadres politiques et administratifs de la RAT sont majoritairement tibétains. Selon les statistiques officielles, les Tibétains et les membres d'autres ethnies minoritaires représentent 87,5 % des postes de président et vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire de la RAT, 69,23 % des membres de ce Comité permanent, 57 % des postes de président et vice-président de la RAT, 90,42 % des membres du Comité permanent local de la Conférence consultative politique du peuple chinois et 89,4 % des membres de ce Comité local, enfin 77,97 % du personnel des organismes gouvernementaux au niveau de la région autonome, de la préfecture et du district.

Mais ces pourcentages doivent être appréciés à la lumière du fait que, dans le système politique chinois, la hiérarchie des élus du suffrage universel reste seconde par rapport à la hiérarchie des représentants du parti communiste, détenteur du monopole du pouvoir. Or, les instances tibétaines du parti sont largement dominées par des Chinois d'origine han. Ainsi, le poste hautement stratégique de secrétaire régional du parti communiste pour le Tibet a toujours été dévolu à un Chinois d'origine han. Cette fonction sensible a d'ailleurs été exercée de 1988 à 1992 par Hu Jintao, l'actuel secrétaire général du parti communiste chinois et président de la République populaire de Chine.

2. Des infrastructures modernes

Le Tibet ancien était à peu près complètement dépourvu d'infrastructures économiques. Il suffit de lire les récits des voyages effectués par l'aventurière française Alexandra David-Néel dans la première moitié du XX^{ème} siècle pour mesurer l'archaïsme des moyens de communication du Tibet traditionnel, où les durées de trajet se mesuraient en nombreuses semaines.

L'une des premières tâches à laquelle se sont attelés les Chinois une fois qu'ils se furent rendus maîtres du Tibet, a été la réalisation de routes stratégiques pour l'acheminement de leurs troupes. La route reliant Lhassa à Chengdu, au Sichuan (2 413 km) avait été commencée en territoire chinois dès

1944, la partie tibétaine étant construite après 1950 ; la route reliant Lhassa à Xining, au Qinghai (2 000 km) est construite entre 1952 et 1954 ; et celle de Lhassa au Xinjiang (1 179 km) en 1956-1957. La main-d'œuvre tibétaine utilisée à cette époque était le plus souvent non rémunérée. Aujourd'hui, le Tibet compte 43 700 km de routes, dont plus de 3 000 km asphaltées.

Un troisième aéroport vient d'être mis en service, tandis qu'en juillet 2006 a été inaugurée la ligne de chemin de fer Qinghai-Tibet, entre Golmud et Lhassa. Cet ouvrage pharaonique de 1 110 km de long, qui a coûté 2,5 milliards d'euros et culmine à 5 072 mètres d'altitude, est de nature à accentuer le désenclavement de la RAT.

Le développement des infrastructures hydroélectriques, d'une puissance installée de 500 MGW, devrait permettre à la RAT d'atteindre l'autosuffisance en électricité d'ici la fin de la XI^{ème} programmation quinquennale en 2010. Compte tenu de la dispersion de l'habitat sur le haut plateau, l'élargissement de l'accès à l'électricité (1 million d'habitants ne sont pas encore couverts) pourrait être facilité par le recours à l'énergie solaire.

Enfin, le Tibet est de plein pied dans le XXI^{ème} siècle, avec la mise en place d'un système de télécommunications moderne. La couverture radio et télévision de la RAT est presque totale, tandis que le réseau de téléphonie mobile s'étend rapidement dans les zones urbanisées.

3. Une croissance économique rapide

La mesure de la croissance économique du Tibet depuis son annexion à la Chine se heurte à l'absence de séries statistiques continues et homogènes. Le régime antérieur ignorait les bases mêmes de la macroéconomie et de la comptabilité nationale, tandis que le régime actuel ne se risque pas à avancer des chiffres pour la période troublée des années 1950 à 1970. En pratique, les données disponibles remontent rarement au delà du mouvement « d'ouverture et de réforme » initié à partir de 1978 par Deng Xiaoping.

Sur la période récente, le Tibet a connu une croissance économique encore un peu plus rapide que le reste de la Chine. Au cours des cinq dernières années, le PIB tibétain a progressé de 12 % annuellement. En 2005, il a atteint 25,6 milliards de yuans, soit 1,4 % du PIB national.

Le PIB par habitant s'élève aujourd'hui environ à 1 000 dollars, ce qui situe la RAT au 25ème rang sur 31 provinces chinoises.

PIB de la Région autonome du Tibet

Unité : 100 millions de yuans (en prix courants)

Année	PIB	Secteur primaire	Industrie	Bâtiment	Secteur tertiaire	PIB par habitant (en yuans)
1978	6,65	3,37	0,61	1,23	1,44	375
1980	8,67	4,64	0,80	1,38	1,85	471
1985	17,76	8,87	1,23	1,85	5,81	894
1990	27,70	14,10	1,92	1,65	10,03	1276
1991	30,53	15,50	2,27	1,90	10,86	1358
1992	33,29	16,59	2,56	1,90	12,24	1468
1993	37,28	18,27	2,69	2,82	13,50	1618
1994	45,84	21,10	3,43	4,49	16,82	1957
1995	55,98	23,44	4,09	9,24	19,21	2352
1997	76,98	29,18	8,13	8,82	30,85	3134
1998	91,18	31,31	9,02	11,22	39,63	3653
1999	105,61	34,19	9,97	14,03	47,42	4166
2000	117,46	36,32	10,13	17,08	53,93	4559
2001	138,73	37,47	10,84	21,34	69,08	5307
2002	161,42	39,68	11,61	21,32	88,81	6093
2003	184,50	40,62	13,67	34,22	95,89	6871

Source : Tibet, faits et chiffres 2005

4. Une société en développement

Les divers indicateurs disponibles montrent une société tibétaine en développement. Ainsi, la région autonome du Tibet connaît, selon les chiffres officiels, une forte croissance démographique depuis la « libération pacifique ».

Evolution de la population de la RAT

(en millions)

Année de recensement	Population totale	dont Tibétains	% de Tibétains
1953	1,000	–	–
1964	1,250	1,209	96,72
1982	1,892	1,786	94,40
1990	2,196	2,096	95,45
2000	2,616	2,411	92,16

Source : Cent questions sur le Tibet

Selon les auteurs de « Cent questions sur le Tibet », cette évolution favorable dément les allégations de « la clique du Dalaï-Lama », c'est-à-dire du gouvernement tibétain en exil, d'après lequel 1,2 million de Tibétains seraient morts violemment depuis 1950, au combat, sous la torture, en prison ou, surtout, de faim. Il faut toutefois préciser que le chiffre avancé par le gouvernement tibétain en exil se rapporte à la population du Grand Tibet, et pas à la population du seul Tibet central auquel correspond la RAT.

Qui doit-on croire ? Il est vraisemblable que l'on ne connaîtra jamais le nombre exact des victimes des événements qui ont accompagné la « libération pacifique » puis la « réforme démocratique » du Tibet.

Ce qui est certain, c'est que la modernisation des conditions sanitaires s'est traduite par une très forte baisse de la mortalité infantile, qui a diminué de 43 % à 3,1 %, ce qui a permis à la population tibétaine d'amorcer sa révolution démographique. L'espérance de vie est ainsi passée de 36 ans avant 1950 à 67 ans aujourd'hui.

Le réseau de soins médicaux et sanitaires existant au Tibet offre des taux de 2,5 lits d'hôpitaux, 1,84 médecin et 3,57 agents de santé pour 1000 habitants, qui se comparent favorablement au reste de la Chine.

Les indicateurs éducatifs officiels sont également bien orientés. Le taux de scolarisation de base atteindrait aujourd'hui plus de 90 %, tandis que les taux d'accès aux cycles supérieurs tendent également à s'élever.

Taux de scolarité et taux d'accès aux niveaux supérieurs

(en %)

Année	Diplômés du premier cycle du secondaire admis au niveau supérieur	Diplômés du primaire admis au niveau supérieur	Taux de scolarité des enfants d'âge scolaire
1982	38,1	41,1	48,0
1984	36,0	44,0	46,4
1986	44,4	47,9	50,0
1988	41,3	39,6	55,7
1990	36,2	62,1	67,4
1992	32,4	62,7	52,4
1994	29,9	87,3	66,6
1996	35,6	66,7	73,5
1998	47,1	62,9	81,3
2000	82,5	55,0	85,8
2002	77,3	71,1	88,3
2003	72,1	82,9	91,8

Source : Tibet, faits et chiffres 2005

B. L'ENVERS DU DÉCOR

Sous une façade de modernité, se dissimulent des rapports économiques de type colonial. Surtout, la très relative prospérité matérielle des Tibétains est payée d'une perte de substance culturelle et religieuse.

1. Une économie duale

Les autorités chinoises mettent en avant l'effort financier consenti au nom de la solidarité nationale en faveur du Tibet. Selon « Cent questions sur le Tibet », de 1952 à 1993 le gouvernement central aurait alloué au Tibet des subventions d'un montant total de 19 milliards de yuans. Depuis 1994, ce flux de subventions s'élèverait à environ 3 milliards de yuans chaque année.

Le gouvernement tibétain en exil fait toutefois observer que les revenus tirés par la Chine des activités extractives au Tibet sont vraisemblablement supérieurs à ces apports de fonds. Le haut plateau est en effet particulièrement riche en minéraux. Les gisements de chrome et de cuivre sont au premier rang au niveau national. Le Tibet possède aussi les plus importants gisements de borax et d'uranium du monde et la moitié des réserves mondiales de lithium. Le sud-est de la RAT offre d'autre part des

ressources forestières de grande valeur économique, qui ont d'ailleurs déjà été largement surexploitées.

En pratique, le modèle actuel de développement du Tibet, fondé sur les infrastructures lourdes et les industries minières, laisse sur le bord du chemin la grande masse de la population. En effet, celle-ci est rurale à 80 % et tire ses revenus d'une agriculture de subsistance et de l'élevage. Le Tibet compte environ 500 000 pasteurs nomades.

Ceci explique la coexistence d'un fort taux de croissance et d'un taux élevé de pauvreté. Alors que, de source officielle, le revenu annuel moyen dans la RAT était à la fin de 2005 de 8 411 yuans, il n'atteignait que 2 078 yuans dans les campagnes, où l'on estime que 70 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Or, cette opposition entre les villes et les campagnes recoupe la distinction entre les colons d'origine han et les autochtones de souche tibétaine. En effet, les premiers peuplent aujourd'hui les villes de la RAT, où se concentrent la richesse et la croissance. Le nombre de ces colons chinois est difficile à connaître. De source officielle, ils ne seraient qu'un peu plus de 200 000. Mais ce chiffre ne tient pas compte des effectifs militaires, ni des fonctionnaires en poste pour une durée limitée au Tibet. Selon les chiffres cités par le Centre tibétain pour les droits de l'homme et la démocratie, leur nombre s'élèverait en fait à 900 000.

Dans cette économie duale, les fonds publics importants déversés au Tibet alimentent surtout un boom de la construction et des dépenses d'administration, qui profite d'abord aux colons Han. Leurs salaires et leurs traitements sont plus importants que dans le reste de la Chine, afin de les inciter à venir dans une région que la rudesse de son climat ne rend pas spontanément attractive. Il en résulte une pression inflationniste, notamment sur les denrées alimentaires, qui accentue encore l'éviction des Tibétains de souche de la prospérité urbaine.

2. Une marginalisation culturelle

La faible participation des Tibétains à la croissance économique s'explique largement par la marginalisation culturelle qu'ils subissent dans leur propre patrie.

D'une part, une trop grande partie d'entre eux n'a toujours pas accès à l'éducation. Selon le Centre tibétain pour les droits de l'homme et la démocratie, le taux d'analphabétisme dans la RAT s'élevait en 2003 à 54,9 %, soit un niveau six fois supérieur à la moyenne nationale. Les investissements

éducatifs sont concentrés dans les zones urbaines, alors que les zones rurales sont oubliées. Dans les campagnes, la rareté des écoles contraint les élèves à des trajets excessivement longs ; tandis que l'insuffisance des subventions laisse à la charge des familles des droits d'inscription difficilement supportables, ce qui les conduit parfois à ne scolariser qu'une partie de leurs enfants.

D'autre part, en dépit du bilinguisme officiel, l'usage de la langue tibétaine est considéré comme inutile sur le marché du travail. En conséquence, le tibétain est réduit à la portion congrue dans l'éducation. Dans les zones rurales, l'enseignement se fait en tibétain dans le primaire, avec le chinois comme seconde langue obligatoire. Dans les zones urbaines, l'offre d'éducation primaire existe soit en chinois, soit en tibétain, exposant les parents à un choix déchirant pour leurs enfants. Mais dès l'accès au cycle secondaire, l'enseignement n'existe plus qu'en chinois, le tibétain étant ramené au rang d'option.

Cette marginalisation du tibétain comme langue d'enseignement n'est pourtant pas la conséquence inéluctable d'une supposée inadaptation au monde moderne, comme le montre l'exemple de la communauté tibétaine en exil. En effet, celle-ci a su mettre en place en Inde un réseau éducatif remarquable, où toutes les matières sont enseignées en tibétain jusqu'au niveau primaire. Puis, pour s'adapter aux exigences scolaires du pays d'accueil, le tibétain est enseigné au même titre que la langue anglaise jusqu'au niveau du baccalauréat. D'ailleurs, nombre de parents envoient leurs enfants suivre en Inde une scolarité en tibétain afin qu'ils puissent sauvegarder leur identité. Mais lorsque ces jeunes reviennent ensuite au Tibet, ils sont frappés d'ostracisme dans l'accès à l'emploi et pratiquement bannis de la fonction publique.

3. Une religion sous surveillance

Atteinte dans son premier pilier, la langue, l'identité tibétaine est également menacée dans son second pilier, la religion bouddhique. Certes, les persécutions des années 1950 à 1970, qui culminèrent lors de la « Révolution culturelle » et au cours desquelles la quasi totalité des monastères du Tibet furent rasés et les moines exécutés par milliers, appartiennent au passé. Mais la religion tibétaine, soupçonnée – non sans raison – d'avoir un lien avec la dissidence politique et le « séparatisme », demeure sous haute surveillance.

En droit, la liberté de croyance est garantie par la Constitution chinoise de 1982, dont l'article 36 dispose que « *L'Etat protège les activités religieuses normales* ». Cette compétence de l'Etat justifie l'existence d'une

Association des bouddhistes de Chine, dont les membres nommés ont un rôle de conseil, et d'un Bureau des affaires religieuses, qui dépend du Parti et exerce un contrôle administratif sur tous les lieux de culte. Ces deux organismes nationaux possèdent leurs relais au Tibet.

En pratique, la dévotion bouddhique est mal considérée du pouvoir au Tibet. Elle est même interdite aux cadres du Parti et aux agents publics. Pour tous, la possession de portraits ou d'ouvrages du Dalaï-Lama est prohibée.

Le contrôle des autorités s'exerce jusqu'au sein des monastères à travers les «comités démocratiques de gestion », chargés d'en superviser le fonctionnement matériel, mais aussi les activités éducatives et proprement religieuses. Des « campagnes de rééducation patriotiques » sont régulièrement lancées, au cours desquelles les moines et nonnes doivent renier le Dalaï-Lama et affirmer l'appartenance inaliénable du Tibet à la Chine.

Les admissions dans les monastères sont soumises à autorisation, ce qui permet aux autorités de réguler les effectifs des religieux. De même, les moines doivent solliciter une autorisation pour pouvoir poursuivre des études. Des épreuves au contenu politique ont été introduites dans l'examen menant au titre de *Geshe*, c'est-à-dire de docteur en philosophie bouddhique.

Enfin, au plus haut niveau des institutions religieuses tibétaines, les autorités chinoises se sont attribué le droit de reconnaître les *trulkous*, ces dignitaires qui se succèdent selon le principe de la réincarnation. Une Académie chinoise de langue tibétaine des hautes études bouddhiques existe à Pékin, chargée de fournir aux enfants et jeunes gens reconnus comme *trulkous* une éducation classique et moderne, garantissant surtout qu'ils deviendront des « patriotes opposés au séparatisme ».

Le cas le plus connu de cette intervention du pouvoir dans la désignation des *trulkous* concerne le Panchen-Lama, le second dignitaire de l'école *guélougpa*. Six ans après la mort du X^{ème} Panchen-Lama, intervenue en 1989, le Dalaï-Lama a reconnu le jeune Gendun Choekyi Nyima comme sa réincarnation. Mais les autorités chinoises n'acceptèrent pas ce verdict, et ont promu leur propre candidat, le jeune Gyaltsen Norbu, au titre de XI^{ème} Panchen-Lama. Quant à l'enfant reconnu par le Dalaï-Lama, il est détenu avec sa famille dans un lieu secret depuis 1995. La délégation du groupe d'information s'est, bien sûr, enquise de son sort lors des entretiens qu'elle a eu à Pékin et à Lhassa. Il lui a été répondu que Gendun Choekyi Nyima préfère vivre retiré, mais qu'il s'exprimera publiquement lorsqu'il aura atteint sa majorité.

IV. LE DIALOGUE AVEC LE DALAÏ-LAMA : VERS UNE SOLUTION AU PROBLÈME TIBÉTAIN ?

Au-delà de leur discours officiel d'autocongratulation, les autorités chinoises admettent implicitement l'existence d'un problème au Tibet. Ce constat réaliste les a amenées à accepter l'ouverture de négociations avec les représentants du Dalaï-Lama, qui continue d'être perçu par le peuple tibétain comme son dirigeant légitime. Mais ces négociations, seul espoir de solution, s'avèrent très difficiles, tant les positions des deux parties sont éloignées.

A. UN MANQUE DE CONFIANCE RÉCIPROQUE

Ouvert en 1979, interrompu en 1989, puis rétabli à partir de 2002, le dialogue sino-tibétain souffre à la base d'un défaut de confiance réciproque entre les négociateurs.

1. La rhétorique de Pékin

La rhétorique de Pékin à l'encontre du Dalaï-Lama est peu amène. Selon « Cent questions sur le Tibet », « *le Dalaï-Lama est non seulement une personnalité religieuse, mais aussi un exilé politique qui s'active depuis longtemps à l'étranger pour diviser la patrie, monter une armée, fomenter la violence, susciter des troubles à l'intérieur du pays et saboter l'union nationale*». Bien que ce dernier ait toujours prôné la non-violence et invité les combattants tibétains à déposer les armes, les autorités chinoises le tiennent pour responsable de tous les actes de résistance commis jusqu'à aujourd'hui.

Surtout, le Dalaï-Lama est soupçonné par la partie chinoise d'avoir un double langage. Sa renonciation officielle en 1988 à revendiquer l'indépendance du Tibet pour se contenter d'une autonomie approfondie est considérée comme une simple ruse tactique. Selon « Cent questions sur le Tibet », « *la soi-disant « grande autonomie » avancée par le dalaï-lama est un artifice trompeur pour ceux qui ne connaissent pas bien la situation de la Chine, parce que le Tibet est depuis longtemps une des cinq régions autonomes du pays. L'essence de la soi-disant « grande autonomie » réside dans la réalisation de « l'indépendance du Tibet » en deux étapes : la première est de rétablir la domination du dalaï-lama sur le Tibet et le régime de l'ancien Tibet ; la deuxième, de réaliser « l'indépendance du Tibet* ».

De même, lors des entretiens de la délégation du groupe d'information à Pékin, il a été regretté que le Dalaï-Lama soit une « *personnalité compliquée* », difficile à comprendre et à croire. Trois conditions au progrès des négociations sont rituellement posées par la partie chinoise : le renoncement à l'indépendance du Tibet ; l'abandon de la notion de Grand Tibet ; l'affirmation de l'appartenance de Taïwan à la Chine.

2. Les interrogations de Dharamsala

Réciproquement, les autorités tibétaines en exil établies à Dharamsala, en Inde, ne savent pas jusqu'à quel point elles peuvent se fier à leurs interlocuteurs chinois, compte tenu de l'opacité du régime communiste.

Lors de l'entretien qu'il a accordé en 2005 à une délégation du groupe d'information, dans sa résidence privée de Dharamsala, le Dalaï-Lama a confirmé qu'il croit que le problème du Tibet pourrait être résolu par le gouvernement de Pékin, mais a fait part de ses doutes : « *dans ce régime communiste, ils ont sans cesse une susceptibilité et une sorte de peur. Au lieu d'avoir une politique réelle qui puisse résoudre les problèmes, ils s'accrochent au pouvoir et résolvent les problèmes au jour le jour. D'une façon générale, le gouvernement annonce une chose aujourd'hui, et le lendemain, il en va différemment. C'est une gestion provisoire, à courte vue. Personne ne fait confiance à personne, car personne ne sait ce qui va se passer demain (...) Dans ces conditions, même si nous parvenons à une entente aujourd'hui, quel sera notre sort demain ? Il y a quelque temps, des personnes bien intentionnées m'ont supplié de ne pas faire confiance à la Chine, de ne pas rentrer au Tibet. Si le gouvernement chinois devenait plus démocratique, plus ouvert, une politique transparente et claire deviendrait possible. Les relations seraient plus sûres* ».

B. LES PROPOSITIONS DU DALAÏ LAMA

Les autorités chinoises feignent parfois de croire que la question tibétaine se réduit au statut personnel du Dalaï-Lama, à qui il suffirait d'offrir certaines garanties pour obtenir son retour au Tibet et signifier ainsi au monde entier qu'une solution a été trouvée. Mais le Dalaï-Lama a dès l'origine placé la question sur le terrain de la politique et revendiqué la liberté d'autodétermination pour le peuple tibétain.

1. Le programme de Strasbourg

Le Dalaï-Lama a précisé en 1988 devant le Parlement européen les propositions officielles pour un plan de paix en cinq points qu'il avait déjà évoquées un an auparavant devant le Congrès américain :

– la transformation du Tibet en une zone de paix démilitarisée ;

– l'abandon par la Chine de sa politique de transfert de populations chinoises au Tibet ;

– le respect des droits de l'homme et des libertés au Tibet, le peuple tibétain devant être libre de déterminer lui-même son avenir dans un esprit d'ouverture et de réconciliation ;

– la restauration et la protection de l'environnement naturel du Tibet et l'abandon par la Chine de son programme de stockage de déchets nucléaires au Tibet ;

– l'ouverture de négociations franches sur le statut futur du Tibet et les relations entre les peuples tibétain et chinois.

2. Les lignes directrices pour un futur Tibet

Dans la perspective de la conclusion d'un accord, le Dalaï-Lama a rendu publiques dès 1992 des « lignes directrices de la politique du futur Tibet », où il expose les traits fondamentaux de la Constitution d'un Tibet qui serait enfin redevenu maître de son destin.

Premièrement, comme il le rappelle avec constance depuis plusieurs années déjà, le Dalaï-Lama souligne qu'il n'acceptera personnellement aucun statut politique dans le gouvernement du futur Tibet, pour ne conserver qu'un magistère moral et religieux. Cette décision, mal comprise de la part des Tibétains, rompt avec une tradition séculaire. Le Dalaï-Lama estime en effet que, si le Tibet veut devenir un membre à part entière de la communauté des nations, il ne faut plus qu'il dépende d'une seule personne.

Deuxièmement, il n'y aura aucun privilège pour les Tibétains revenus d'exil, qui pour les plus jeunes n'auront jamais vécu dans leur mère patrie, par rapport à leurs compatriotes demeurés au Tibet. L'administration tibétaine en exil sera réputée automatiquement dissoute et toute « chasse aux sorcières » sera exclue : les cadres formés sous le régime d'occupation chinoise seront maintenus en place et leurs compétences utilisées au mieux.

Pendant une période transitoire, un président sera nommé comme chef d'État intérimaire, investi des pouvoirs politiques qui sont actuellement ceux du Dalaï-Lama. La principale responsabilité du gouvernement intérimaire sera de réunir une Assemblée constituante de 250 membres chargée d'élaborer une nouvelle Constitution pour le Tibet, sur la base du projet préparé en exil, et de préparer l'élection de l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne les droits fondamentaux, tous les Tibétains auront droit à la vie, à la liberté et à la propriété, notamment à la liberté d'expression, à la liberté de former des associations, à la liberté de la presse, ainsi que le droit à l'emploi dans l'administration gouvernementale et ses organismes. En ce qui concerne les principes économiques, le gouvernement se verra attribuer le contrôle de toutes les terres n'appartenant pas à des propriétaires privés et la faculté de les distribuer aux citoyens, « afin d'éviter la concentration des richesses entre des mains trop peu nombreuses ». Le Tibet devra forger son propre système économique, « sans tomber dans les extrêmes du capitalisme et du socialisme ». Le système de l'impôt devra se fonder sur le revenu.

Enfin, l'équilibre institutionnel sera fondé sur la balance des trois pouvoirs :

- l'Assemblée nationale, détentrice du pouvoir législatif, sera composée d'une chambre basse de représentants élus directement par les citoyens, et d'une chambre haute de membres élus par les assemblées provinciales ;

- le pouvoir exécutif sera partagé entre un président élu par les deux chambres de l'Assemblée nationale, et un Premier ministre issu de la majorité à la chambre basse.

- le pouvoir judiciaire sera confié à une Cour suprême, plus haute juridiction d'appel chargée de l'interprétation des dispositions de la Constitution.

Territorialement, le Tibet sera organisé en provinces, disposant chacune d'un gouvernement local et d'une assemblée provinciale élue, investie du pouvoir législatif ordinaire.

On voit bien ce que cette réforme institutionnelle du Tibet aurait de proprement révolutionnaire. Ce serait un véritable ferment démocratique introduit dans le système politique chinois. En effet, le fait d'organiser au Tibet autonome des élections libres mettrait vraisemblablement fin au monopole du parti communiste.

C. UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR SANS TARDER

Les autorités chinoises ont jusqu'à présent opposé une fin de non recevoir aux demandes tibétaines. Le Livre blanc de 2004 sur l'autonomie régionale ethnique au Tibet se conclut par ces fortes paroles : « *Il est à souligner que le gouvernement local du Tibet dirigé par le Dalaï-Lama, représentant le régime de servage féodal caractérisé par l'union du temporel et du spirituel a été remplacé depuis longtemps par le pouvoir démocratique fondé par le peuple tibétain selon sa volonté. C'est seul le peuple chinois, y compris le peuple tibétain, qui peut décider l'avenir et le destin du Tibet. C'est là une réalité politique objective du Tibet que personne ne peut dénier ni ébranler* ».

Pourtant, le temps presse. La Chine, si elle veut prendre la place qui lui revient dans le concert des nations, ne peut pas continuer à voir son crédit international hypothéqué par la question tibétaine. Il lui faut profiter du fait qu'elle a actuellement pour interlocuteur, en la personne du Dalaï-Lama, un authentique homme de paix et de dialogue. Mais qui ne sera pas éternel.

1. Des échéances prochaines

La candidature de Pékin a été retenue pour l'organisation des Jeux Olympiques d'été en 2008. Deux ans plus tard, en 2010, ce sera au tour de Shanghaï d'accueillir l'Exposition Universelle. Ces deux événements symboliques, faisant suite à son entrée en 2001 dans l'Organisation mondiale du commerce, marquent le retour au sein de la communauté internationale d'une Chine qui avait été placée au ban des nations après le massacre de la place Tian An Men.

Or, les autorités chinoises paraissent aujourd'hui conscientes que les lacunes de leur bilan en termes de droits de l'homme, qui ne concernent d'ailleurs pas que le Tibet, sont de nature à obscurcir l'image que la Chine offrira à ce moment au monde. Des organisations telles qu'Amnesty International sont déjà parties en campagne sur ce thème, et il est clair que la presse mondiale qui se focalisera alors sur la Chine ne pourra pas être contrôlée comme la presse domestique.

Dès lors, il est évident que l'aboutissement avant 2008 des négociations engagées avec les représentants du Dalaï-Lama constituerait un message de confiance adressé au reste du monde.

2. Les incertitudes de l'après Dalaï-Lama

Un autre motif qui devrait inciter les autorités chinoises à poursuivre la conclusion rapide d'un accord est l'opportunité d'avoir encore pour interlocuteur un homme modéré comme Tenzin Gyatso, le XIV^{ème} Dalaï-Lama. Loin d'être un « séparatiste » forcené, celui-ci est adepte de la « voie médiane » et prêt aux concessions nécessaires. En bonne santé à soixante-et-onze ans passés, il n'est pas pour autant éternel. Sa succession ouvrira une période de grandes incertitudes. En effet, il est à craindre que s'engage alors une bataille de légitimité, comme pour le Panchen-Lama, entre sa réincarnation qui sera reconnue par les autorités tibétaines en exil et une autre réincarnation qui serait adoubée par les autorités chinoises.

Le Dalaï-Lama a cherché à prévenir cette vacance du pouvoir, moment de vulnérabilité traditionnel dans l'histoire du Tibet, en mettant en place en exil des institutions démocratiques et laïques. Ainsi, l'administration de Dharamsala est actuellement dirigée par un Premier ministre élu au suffrage universel par la communauté tibétaine en exil, le professeur Samdhong Rinpoché.

La continuité pourrait donc être assurée du côté tibétain, en cas de disparition du Dalaï-Lama. Mais rien ne garantit que la nouvelle direction sera plus disposée à composer avec ses interlocuteurs chinois. En effet, toute une fraction de la communauté tibétaine en exil, notamment le Congrès de la jeunesse tibétaine, n'a jamais accepté la renonciation à l'indépendance concédée par le Dalaï-Lama. Et il a fallu toute la force du magistère exercé par celui-ci pour que cette option devienne la position de négociation officielle tibétaine.

Actuellement, pour autant qu'il soit possible de distinguer ce genre de nuances en l'absence de débat ouvert, deux écoles de pensée semblent coexister parmi les dirigeants chinois. La première considère que le temps joue en sa faveur, et qu'il suffit d'attendre le décès du Dalaï-Lama pour que la question tibétaine soit définitivement classée. La seconde a conscience qu'il est urgent de trouver une solution de compromis du vivant du Dalaï-Lama, qui a seul l'autorité nécessaire pour la faire accepter par son peuple. C'est, bien évidemment, cette seconde disposition d'esprit qu'il convient d'encourager.

CONCLUSION

A l'heure où ce rapport – le troisième après « Tibet : un peuple en danger » (n° GA 50 – Octobre 2003) et « Le Tibet en exil : à l'école de la démocratie » (n° GA 67 – Juin 2006) – paraît au Sénat, se confirme ce qu'annonçait notre délégation aux dirigeants chinois et aux dirigeants sino-tibétains, lors de son voyage effectué au mois d'août 2006 à l'invitation de l'Assemblée nationale populaire.

Les Jeux Olympiques de Pékin de 2008, et l'exposition universelle de Shanghaï de 2010, ne permettront pas à la Chine d'escamoter la question tibétaine, voire de la banaliser parmi les nombreuses cohabitations du grand peuplement Han, qui est environné de 55 communautés ethniques différentes.

La République populaire de Chine a choisi de ne pas ignorer le monde, de commercer selon les règles fixées par l'Organisation Mondiale du Commerce, de siéger au Conseil de sécurité des Nations Unies, de s'ouvrir au tourisme planétaire. Elle ne peut ignorer que « l'interpellation tibétaine » reste majeure aux yeux de l'Occident et de l'opinion de toutes les démocraties, et que ce n'est pas par hasard que la Chancelière allemande Angela Merkel a reçu récemment Sa Sainteté le Dalaï-Lama à Berlin ; et que ce n'est pas par hasard que le Congrès américain décernera prochainement au dirigeant tibétain en exil sa « médaille d'honneur » ; et que ce n'est pas par hasard que le Premier ministre canadien Stephen Harper doit le recevoir à Ottawa ; et que la France en août 2008 s'honorera d'accueillir le XIV^{ème} Dalaï-Lama pour un enseignement à Nantes, pour la bénédiction du mandala de Kalachakra à l'Orangerie du Jardin du Luxembourg et, sans doute, pour plusieurs entretiens officiels.

Amis d'une Chine qui s'ouvre aux nations du monde, tant américaines qu'africaines ou européennes, amis de la Chine et amoureux du Tibet, de la force de l'esprit tibétain, nous avons dit et répété, inlassablement et courtoisement, à Lhassa, à Shigatse, à Chengdu et à Pékin, que les conversations, que les rencontres, que les négociations avec le Dalaï-Lama doivent prendre un tour nouveau. Or, les résultats du 6ème round des négociations sino-tibétaines qui a eu lieu à Shangaï en juillet 2007 demeurent maigres et inconsistants.

La République populaire de Chine a, en la personne du Dalaï-Lama, un interlocuteur naturel respecté, qui a fait sienne la « voie du milieu », l'application d'une autonomie bienveillante (et prévue par la Constitution chinoise), la non violence absolue et résolument imposée aux tibétains de l'exil comme de l'intérieur. Notre groupe d'information, recevant également

des délégations sino-tibétaines au Sénat, s'étonne d'un langage suranné de la diplomatie officielle chinoise, à mille lieues des enjeux véritables du Tibet et de la Chine : on nous parle encore de la « clique du Dalaï-Lama », du retour à « l'esprit féodal ».

Comment la République populaire de Chine peut-elle faire l'économie de négociations en profondeur, d'un retour des exilés et, au premier rang, du Dalaï-Lama lui-même qui veut revenir dans son pays – il nous l'a souvent répété – comme « simple moine » ? L'affaire tibétaine deviendrait alors une affaire intérieure à l'espace chinois, et non une tache sur l'image internationale de la grande Chine.

Comment admettre que le plus grand pays du monde, installé légitimement dans les premiers parmi les grandes nations, puisse considérer que cet incroyable « patrimoine de l'humanité » qu'est le Tibet tout entier, avec la gentillesse et la chaleur de ses habitants, son histoire, sa langue, sa civilisation, sa religion, la captivante beauté de ses paysages, pourrait être traité comme une simple « réserve » ou une destination touristique ou un pur enjeu économique ?

Le président Jacques Chirac, en septembre 2006, n'a pu faire autrement que dire au président Hu Jintao que la tuerie au pied du mont Cho-Yu, filmée en direct par des alpinistes cameramen, condamnait cruellement l'image d'un Tibet-paradis. Évidemment, abattre comme des lapins des neiges des candidats à l'exil, jeunes apparemment, ruine tout ce que la Chine entend vanter d'un espace de paix, de prospérité et de concorde. Pourquoi fuiraient-ils donc ce paradis des neiges ?

Amis de la Chine, respectueux de son présent et de son avenir, persuadés que la démocratie est la voie royale – même parsemée d'embûches – pour toutes les nations, amoureux du Tibet qui n'est pas mort, qui vit dans le regard de ses pèlerins, dans l'espérance de ses jeunes, dans la volonté de retour de ses exilés, nous pensons que la France peut jouer un rôle original dans les relations sino-tibétaines.

Après l'époque si cruelle du « génocide culturel », que nous avons relaté dans notre premier rapport, « Tibet : un peuple en danger », notre groupe d'information a exploré chez les Tibétains exilés en Inde la voie d'une démocratie originale (deuxième rapport « Le Tibet en exil : à l'école de la démocratie »). Membres du Sénat de la République française, de toutes origines, nous disons aux dirigeants chinois qu'il y a pour eux, pour le peuple chinois, une urgence absolue à aborder sérieusement, puis définitivement, la question tibétaine.

Les exilés qui ont suivi le Dalaï-Lama, les Tibétains de l'extérieur, redoutent le pourrissement de la situation, mais imaginent un retour au pays, sans « Restauration » à la mode de Louis XVIII.

L'image d'une grande Chine, prospère et porteuse de paix, passe par le règlement de la question tibétaine : petit nombre, grands effets. Lors de nos entretiens pékinois à l'Assemblée nationale populaire, nous avons affirmé que le monde chinois pouvait figurer sous l'aspect d'une vaste photo panoramique. Mais que la focale de l'objectif restait le Tibet.

Le Tibet demeure donc comme trésor de l'humanité, « l'œil du monde sur le développement chinois ». Que l'œil ne pleure plus, qu'il puisse retrouver ce merveilleux sourire des enfants tibétains !

ANNEXES

I. LES PRINCIPAUX ENTRETIENS DE LA DÉLÉGATION

II. EXTRAITS DE « CENT QUESTIONS SUR LE TIBET »

III. COMPOSITION DU GROUPE D'INFORMATION

ANNEXE I

LES ENTRETIENS DE LA DÉLÉGATION

I. ENTRETIEN AVEC DES REPRÉSENTANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES SOCIALES ET DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE DE LA RÉGION AUTONOME DU TIBET

M. Shen, vice-président de l'Académie des sciences sociales du Tibet :

L'académie des sciences sociales est spécialisée en tibétologie. Elle réunit 127 chercheurs, dont 95 Tibétains, 20 Hans et 6 représentants d'autres ethnies. Cinq instituts dépendent de l'académie, ainsi qu'une maison d'édition spécialisée et deux périodiques bilingues.

Depuis 25 ans, l'académie des sciences sociales remplit deux missions : d'une part, protéger le patrimoine culturel du Tibet ; d'autre part, mener des recherches en tibétologie. En 1989, a été créée une maison d'édition en langue tibétaine. Celle-ci publie des livres anciens, qui n'existaient que sous forme manuscrite.

Par exemple, le livre sacré de la religion Bön a été publié, en collaboration avec une maison d'édition japonaise. Je précise que par le passé le Bön, religion originelle des Tibétains mais devenue minoritaire face au bouddhisme, a souffert de discriminations. Nous avons aussi publié l'épopée de Gésar de Ling, et des histoires populaires.

Chaque année, une conférence internationale réunit les tibétologues du monde entier. Elle se tiendra cette année en Allemagne. Les chercheurs de l'académie des sciences sociales du Tibet sont pleinement reconnus par leurs pairs étrangers.

M. Louis de Broissia, sénateur :

Existe-t-il une littérature contemporaine en tibétain ?

M. Shen :

On compte une vingtaine de romanciers de langue tibétaine à Lhassa, qui sont regroupés au sein d'une association.

M. Louis de Broissia :

L'enseignement du tibétain est-il facultatif ou obligatoire ? Est-il ouvert dans les universités situées dans d'autres provinces de Chine ?

M. Shen :

La plupart des cours sont assurés en tibétain dans l'enseignement primaire et dans le premier cycle du secondaire, en chinois et en anglais dans le second cycle. Des cours spéciaux de tibétain existent à l'université du Tibet, qui est ouverte aux étudiants venant de toute la Chine. Mais la tendance actuelle est plus à l'apprentissage des langues étrangères que du tibétain.

L'usage du tibétain est garanti par la loi. Les administrations doivent observer le bilinguisme tibétain et chinois.

M. Zhang Yongnian, vice-président de la commission pour le développement et la réforme de l'assemblée populaire du Tibet :

La région autonome du Tibet a une superficie de 1,2 millions de km2 et 4.000 de frontières extérieures. Elle comporte 6 départements et 73 districts. A la fin de 2005, sa population était de 2,77 millions d'habitants, non compris les militaires en poste au Tibet. Elle réunit 26 ethnies différentes, dont 92 % de Tibétains.

En 1950, a eu lieu la « libération pacifique » du Tibet. En 1965, est intervenue la création de la région autonome du Tibet. Depuis, le développement économique a été très rapide. En 2005, le PIB du Tibet était de 25,6 milliards de yuans, soit 0,14 % du PIB national. La croissance a été annuellement de 12 % sur les cinq dernières années. Le PIB par habitant s'élève à 9.070 yuans, soit environ 1.000 dollars, ce qui place le Tibet au 25ème rang des 31 provinces chinoises. Les recettes fiscales se sont élevées en 2005 à 1,2 milliards de yuans.

Le principal mode de transport est la route, avec 43.700 km de routes, dont 3.286 asphaltées. En juillet 2006, une liaison ferroviaire a été inaugurée. Deux aéroports sont en service.

La capacité de production électrique installée est de 500 MGW, à 95 % hydraulique. L'autosuffisance n'est pas encore atteinte, mais celle-ci est prévue pour 2010. A la fin de 2005, 1,7 million de personnes avaient accès à l'électricité. L'élargissement de la couverture devrait se faire largement grâce à l'énergie solaire.

En ce qui concerne les télécommunications, tous les districts ont accès aux communications à large bande, et tous les villages au téléphone.

Quasiment tous les villages ont accès à la télévision (86,9 %) et à la radio (90,9 %).

Le développement social se traduit notamment par le fait qu'à la fin de 2005, tous les enfants ont accès à la scolarité obligatoire de 6 ans, et 40 districts sur 73 ont une scolarité obligatoire de 9 ans. Le taux d'illettrisme a été abaissé à 15 %.

Le Tibet compte 15.000 lits d'hôpitaux, et 2,9 personnel médical pour 1.000 habitants. Il existe un système de coopératives médicales pour les paysans et les pasteurs, où ceux-ci trouvent des soins gratuits.

Le revenu annuel moyen s'élevait à la fin de 2005 à 8.411 yuans dans les villes et à 2.078 yuans dans les campagnes. Il existe un minimum social de 230 yuans par mois dans les villes, et un système d'allocation pour les paysans et les pasteurs extrêmement pauvres.

Le programme de développement quinquennal 2006-2010 prévoit de renforcer la protection de l'environnement, et d'augmenter les revenus des paysans et des pasteurs. L'objectif est d'atteindre le niveau moyen chinois de revenu par habitant, qui est de 1.700 dollars actuellement.

M. Louis de Broissia :

Quelles sont les perspectives de peuplement, avec l'arrivée du chemin de fer ?

M. Zhang Yongnian :

La région autonome du Tibet est ouverte aux autres régions de la Chine, et le système de l'économie de marché repose sur la libre circulation des personnes. Mais les personnes venant d'autres régions au Tibet sont en grande majorité des hommes d'affaires ou des touristes, qui ne s'y installent pas.

L'Etat central n'envoie pas de colons au Tibet. Ce sont les entreprises qui y sont installées qui ont besoin de personnes compétentes. Les fonctionnaires de l'Etat bénéficient effectivement de primes durant leur séjour au Tibet. Mais ils retournent ensuite dans leurs régions d'origine.

M. Louis de Broissia :

Les échanges du Tibet avec d'autres pays se développent-ils ?

M. Zhang Yongnian :

On observe un développement des échanges avec le Népal et l'Inde. Beaucoup de touristes étrangers passent par le Népal pour se rendre au Tibet.

M. Louis de Broissia :

Quelles sont les recettes liées au tourisme ?

M. Zhang Yongnian :

Le tourisme représente 9 à 10 % du PIB du Tibet. Le XI^{ème} programme quinquennal donne la priorité à ce secteur d'activité. La saison touristique est actuellement concentrée sur les mois de juillet à septembre. Nous espérons qu'elle pourra débuter dès le mois de juin, avec l'arrivée du train. En 2005, on a compté 1,8 millions de touristes au Tibet, dont 100.000 ressortissants étrangers. Mais 2,6 millions sont attendus pour 2006.

M. Jean Faure, sénateur :

Il me semble que, dans les temples que nous avons visités, les moines sont devenus des gardiens de musée ?

M. Zhang Yongnian :

Effectivement, une formation en anglais est donnée à certains moines pour qu'ils puissent servir de guides.

M. Louis de Broissia :

J'appelle votre attention sur le fait que, partout dans le monde, les touristes cherchent de l'authenticité. S'ils viennent au Tibet, ce n'est pas pour y retrouver les standards chinois.

M. Zhang Yongnian :

Notre plan de développement du tourisme a été élaboré en collaboration avec des agences étrangères. Nous faisons attention à conserver le style tibétain, comme vous avez pu le constater en visitant les environs du Potala. Nous avons maintenant en projet de développer l'accueil dans les familles.

M. Laba Tseren, directeur de la commission des affaires ethniques et culturelles du Tibet :

La commission des affaires ethniques et religieuses est un organe du gouvernement autonome du Tibet. Nous pratiquons une politique de liberté

religieuse, conformément à la Constitution, aux lois et aux règlements de la Chine.

Il existe trois religions au Tibet : outre le bouddhisme, lui-même divisé en plusieurs écoles, on trouve l'islam et le christianisme.

Avant 1959, le Tibet était sous un régime théocratique de servage féodal. Les moines étaient très nombreux, ce qui contribuait au retard de l'économie. Les privilèges des moines contrastaient avec l'absence de droits politiques et la grande pauvreté du reste de la population. La «réforme démocratique » intervenue après 1959 a aboli les droits féodaux des monastères et mis en place des comités de gestion démocratiques. Une politique d'égalité entre croyants et non croyants a été observée, ainsi que de non ingérence dans les affaires internes des monastères.

A partir de la fin des années 1960, la Révolution culturelle a été une faute importante, qui a entraîné beaucoup de dégâts dans les monastères. Mais une correction est intervenue au début des années 1980, avec un retour à une politique de liberté de croyance et la restauration des monastères, qui font partie du patrimoine culturel du Tibet.

On compte aujourd'hui environ 1.700 monastères et 40.000 religieux. Les moines sont représentés au sein de l'assemblée populaire du Tibet, ainsi que par l'association des bouddhistes du Tibet. Ils peuvent exercer des responsabilités politiques. Ainsi, le président honoraire de l'association des bouddhistes du Tibet est devenu vice-président de la Conférence consultative du peuple de Chine.

Beaucoup d'étrangers ont des idées préconçues, qui croient que la liberté religieuse n'existe pas au Tibet. Or, toutes les activités religieuses sont libres : la formation, les discussions philosophiques, les conférences…

M. Louis de Broissia :

J'apprécie votre franchise, lorsque vous avez évoqué les dégâts de la Révolution culturelle. Je me demande pourquoi on ne voit nulle part au Tibet le portrait du Dalaï-Lama ?

M. Laba Tseren :

Il est vrai que la Révolution culturelle a causé beaucoup de dégâts, mais dans toute la Chine, pas seulement au Tibet. Le Dalaï-Lama a fui à l'étranger en 1959 et n'a jamais cessé depuis ses activités sécessionnistes. Son prestige est donc atteint aux yeux de la population tibétaine. Le Tibet a pu se développer grâce aux efforts de la population et à la politique conduite par l'Etat central, pas grâce aux Dalaï-Lama.

M. Louis de Broissia :

Mais où en sont les rencontres entre les émissaires du Dalaï-Lama et ceux de Pékin ? Le passé peut être douloureux, mais c'est la construction de l'avenir qui importe.

M. Laba Tseren :

La politique du gouvernement chinois n'a jamais varié : le reste dépend du Dalaï-Lama. Celui-ci se contredit sur le Tibet. Il cherche à briser l'ordre normal des choses dans les monastères. Par exemple, au début de 2006, il a interdit le culte du Choukden.

M. Thierry Repetin, sénateur :

Les moines sont-ils salariés par l'État ?

M. Laba Tseren :

Les moines ne sont pas normalement salariés, sauf s'ils sont par ailleurs fonctionnaires de l'État.

II. ENTRETIEN AVEC M. CHOEPEL, VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE DE LA RÉGION AUTONOME DU TIBET

M. Louis de Broissia, sénateur :

Nous ne sommes pas là pour refaire l'histoire, mais pour constater le présent et préparer l'avenir. Je crois que son succès économique autorise la Chine à avoir une vision encore plus généreuse sur le Tibet. Or, dans le reste du monde, la question du Tibet est un handicap pour la Chine. Tout ce qui permettra de rapprocher les points de vue avec les Tibétains en exil contribuera à améliorer l'image de la Chine, de donner d'elle l'image d'un pays généreux, réconcilié avec son histoire.

M. Choepel, vice-président du comité permanent de l'assemblée populaire du Tibet :

Il est vrai que l'image du Tibet dans le monde à un impact sur l'image de la Chine. Ainsi, lorsque le président du Parlement européen, M. Josep Borel, est venu visiter le Tibet et Shangai, il a posé des questions sur le Dalaï-Lama.

M. Louis de Broissia :

Pourquoi la photo du Dalaï-Lama n'est-elle pas affichée dans les temples, alors que celle du Panchen-Lama s'y trouve ?

Je sais que M. Jacques Chirac et M. Hu Jintao ont coutume d'évoquer la question des prisonniers d'opinion tibétains. J'ai d'ailleurs avec moi une liste de certains d'entre eux. Mais je préfère en parler entre amis, pas forcément devant la presse mondiale.

M. Choepel :

Le président du Parlement européen nous aussi posé la question du dialogue avec le DalaÏ-Lama. C'est simple : la politique du gouvernement chinois à l'égard du Dalaï-Lama est constante ; le déroulement du dialogue ne dépend donc plus que du bon vouloir de ce dernier.

M. Louis de Broissia :

Le Dalaï-Lama est un homme de paix, dont le monde a besoin.

M. Choepel :

Je connais le Dalaï-Lama depuis mon enfance, en tant que Tibétain. Autrefois, il existait au Tibet un régime de servage féodal. En 1959, le Dalaï-Lama a fui en Inde et déclaré l'indépendance du Tibet. Depuis, il n'a jamais changé son objectif fondamental, qui demeure la soi-disant indépendance du Tibet. Son discours à l'égard des étrangers n'est qu'un stratagème. En fait, il veut un Tibet « hautement autonome » et un « Grand Tibet », pour en faire le centre du bouddhisme dans le monde.

En 1965, la première session de l'assemblée populaire du Tibet a mis en place le système de l'autonomie ethnique. Depuis quarante ans, ce système est reconnu et apprécié par les Tibétains. Lorsque le Dalaï-Lama revendique un Tibet « hautement autonome », c'est en fait une indépendance déguisée qu'il veut, ce que le peuple tibétain n'acceptera pas. Quant à la notion de « Grand Tibet », elle n'a jamais existé dans l'histoire tibétaine. Le Dalaï-Lama observe une stratégie de double face à destination des Occidentaux.

Le canal du dialogue avec le gouvernement chinois a toujours été ouvert. Pendant quelques temps, il a été bloqué par le Dalaï-Lama lui-même, qui a déclaré en 1993 qu'il ne voulait plus de contacts avec Pékin. Lorsque la puissance de la Chine s'est accrue, il a souhaité reprendre contact. Le gouvernement chinois a alors fait preuve d'une grande bonne volonté. Les représentants du Dalaï-Lama, son frère aîné, sa sœur cadette, ont même pu venir au Tibet.

Le Dalaï-Lama n'est pas un simple dirigeant religieux, mais un chef politique qui se livre à des activités séparatistes. Ceci suffit à expliquer que sa photo ne soit pas affichée dans les temples.

M. Louis de Broissia :

Nous n'avons pas de conseils à donner sur le contenu du dialogue entre le gouvernement chinois et le Dalaï-Lama, mais nous sommes prêts à le faciliter. Il faut une volonté car, comme le disait le général De Gaulle, « là où il y a une volonté, il y a toujours un chemin » ? Le jour où le Dalaï-Lama sera à Pékin, la Chine fera un bond dans l'opinion publique mondiale.

M. Choepel :

Le Dalaï-Lama sera le bienvenu en Chine, dès qu'il abandonnera sa position en faveur de la soi-disant indépendance du Tibet. Nous l'avions d'ailleurs invité à venir lors du décès du X^{ème} Panchen-Lama, mais il avait alors refusé cette invitation.

Le Dalaï-Lama a aussi été vice-président de l'Assemblée nationale populaire, jusqu'à sa fuite en 1959. Ce poste lui a néanmoins été réservé jusqu'en 1971.

M. Louis de Broissia :

Nous souhaitons que la pratique de la langue, de la religion et de la civilisation tibétaines soit la plus libre possible. Pourquoi n'enseigne-t-on pas le tibétain dans le secondaire ?

M. Choepel :

Mais on enseigne le tibétain dans le secondaire ! J'ai été président d'université et chargé de l'éducation dans le gouvernement de la région autonome du Tibet jusqu'en 2003.

L'enseignement obligatoire porte sur 9 années. Dans le primaire et le premier cycle du secondaire, on enseigne le chinois, le tibétain, plus éventuellement l'anglais. Dans le second cycle du secondaire, l'enseignement du secondaire se fait en tibétain dans certaines écoles. Enfin, le tibétain est obligatoire, et éliminatoire, dans les universités du Tibet.

III. ENTRETIEN AVEC M. WANG YINGFAN, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POPULAIRE

M. Wang Yingfan, vice-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale populaire :

Le déplacement d'une délégation étrangère au Tibet est un événement rare. Ce sont essentiellement les pays d'Amérique du Nord et d'Europe qui s'intéressent au Tibet.

Le gouvernement chinois et l'Assemblée national populaire veulent faire constater à nos amis étrangers la réalité du Tibet d'aujourd'hui.

M. Louis de Broissia, sénateur :

Le Sénat français entretient avec la République populaire de Chine des relations de confiance et d'amitié. J'ai eu l'honneur d'accompagner l'an dernier en Chine le président Christian Poncelet, pour la clôture de l'année de la Chine en France. Je crois que le dialogue franco-chinois peut être constructif et amical même sur une question délicate comme celle du Tibet.

Nous pensons que la question tibétaine est importante aux yeux de l'opinion française. Le Tibet attire l'attention du monde parce qu'il a su développer, sur les plus hautes montagnes de la planète, une civilisation qui constitue l'un des trésors essentiels de la Chine et de l'humanité. C'est l'un des berceaux de l'une des grandes religions du monde, le bouddhisme, qui a actuellement un écho important en France.

Nous pensons que la question du Tibet mérite d'être posée au moment où la Chine va être placée sous les feux de l'actualité mondiale, avec l'organisation des Jeux Olympiques de Pékin et de l'exposition universelle de Shangaï.

M. Wang Yingfan :

Je ne suis pas aussi bien placé que vous pour parler du Tibet, car cela fait 13 ans que je n'y suis pas allé. Le Tibet a connu des changements considérables au cours de ces 13 dernières années.

L'économie chinoise connaît un développement rapide, mais se trouve confrontée à de nombreux défis. La Chine poursuivra inébranlablement sa réforme et son ouverture, et continuera sa coopération avec les autres pays du monde.

Avec le développement, de nouveaux problèmes apparaissent. Certains pays voient la Chine comme une menace, alors que nous voulons seulement développer la coopération avec eux. La Chine a plus besoin du reste du monde qu'avant sa réforme et son ouverture.

La Chine attache depuis toujours une grande importance à ses relations avec la France. Elle entretient avec celle-ci des relations plus étroites qu'avec les autres pays, dans le cadre d'un partenariat global stratégique. Les dirigeants français et chinois ont des contacts étroits. Le président Jacques Chirac viendra en visite au mois d'octobre prochain.

Les contacts entre les Parlements de nos deux pays sont aussi importants. Le président Christian Poncelet est venu en Chine l'an dernier, tandis que l'un des vice-présidents de l'Assemblée nationale populaire se rendra en France cette année.

L'Assemblée nationale populaire souhaite mettre en place un mécanisme de dialogue permanent entre nos deux Parlements, sur le modèle de ce qui existe déjà avec le Parlement américain et le Parlement européen. Nous attachons une grande importance à nos relations avec l'Union européenne, car celle-ci joue un rôle croissant dans le monde.

Il est nécessaire que la Chine, l'Union européenne et la France entreprennent une plus large coopération. Par exemple, pour traiter de la situation au Moyen-Orient, mais aussi dans les domaines de l'économie, de l'énergie et de la protection de l'environnement. Nous voulons apprendre des expériences réussies des autres pays du monde, notamment européens.

Le renforcement de la démocratie et du droit se fera en coopération avec les autres pays. Je suis d'accord avec vous pour estimer qu'il convient d'adopter une attitude paisible et constructive.

M. Louis de Broissia :

Le monde a besoin de la Chine et la Chine a besoin du monde. L'opinion française est sensible à l'émergence de la Chine comme grande puissance, et comme destination touristique. La relation franco-chinoise doit s'inscrire dans le cadre de l'Union européenne.

Il faut aborder la question tibétaine sous les angles de la protection de l'environnement, de l'énergie, du développement des territoires, de la démocratie et de l'Etat de droit. Nous avons pu constater le réel développement du plateau tibétain. Mais beaucoup reste à faire. Parlons d'abord des aspects économiques et touristiques, avant d'aborder la question de la démocratie.

M. Thierry Repentin, sénateur :

Je suis élu d'une région de France montagneuse. La Savoie est un petit département, mais qui concentre 50 % de l'activité des sports d'hiver et connaît aussi une forte fréquentation l'été. Une approche en termes de développement durable, de respect de l'authenticité du pays, est très importante pour attirer la clientèle touristique.

Nous avons été très intéressés par l'école des guides de Lhassa, qui fonctionne en partenariat avec l'école nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix, et par le projet de création d'un institut franco-chinois de la montagne dans le Sichuan, en coopération avec les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.

M. Jean Faure, sénateur :

J'ai déjà eu l'occasion de me rendre au Tibet il y a 5 ans, et j'ai pu me rendre compte des changements intervenus depuis. Aux yeux du monde, le Tibet est une merveille abritée par les plus hautes montagnes de la planète, dont la civilisation a été forgée par cet environnement unique. La Chine est dépositaire de ce patrimoine de l'humanité.

J'ai été stupéfait par le développement des infrastructures. Sur le plan matériel, la Chine a consenti des efforts colossaux pour le Tibet. Mais je m'interroge sur le plan de l'esprit.

Je suis un ami de la Chine, et notamment vice-président du groupe interparlementaire France-Chine. Je souffre de voir l'image de la Chine ternie, comme elle peut l'être à cause de la question tibétaine.

M. Laurent Béteille, sénateur :

J'ai moi aussi été frappé par l'importance du développement économique du Tibet. Vous avez fait de gros efforts pour mettre à niveau cette région. Mais le quantitatif ne saurait suppléer le qualitatif.

M. Wang Yingfan :

Je suis d'accord pour estimer qu'il convient de respecter les caractéristiques du Tibet, sa tradition et sa religion. Le chemin de fer Qinhai-Tibet a été mis en service le 1er juillet dernier. Je crains que l'afflux de touristes pose certains problèmes. Et je suis heureux d'apprendre que la région autonome du Tibet et le Sichuan coopèrent avec la France dans le domaine de la montagne.

Les gouvernements locaux en Chine sont très investis dans le développement économique, mais moins soucieux de l'environnement de des économies d'énergie. Depuis le début de 2006, la croissance économique est sur une pente de 19 %, ce qui entraîne des tensions en matière d'énergie et d'environnement. L'exploitation de l'Ouest de la Chine est un élément important du développement de la Chine toute entière.

Je crois que le développement social et économique de la Chine se trouve à un tournant. Il nous faut passer d'un développement à grande vitesse à un développement efficient et de qualité. Quant au Tibet, nous avons le souci de protéger son environnement et d'économiser ses ressources naturelles, de préserver son patrimoine culturel et sa religion.

M. Gao Zhiguo, membre de la commission des affaires étrangères :

Depuis 1978, la croissance annuelle de la Chine a été de 9,9 %. Le PIB est ainsi passé de 174,3 milliards de yuans à 22.000 milliards de yuans. Le pouvoir d'achat a été multiplié par quatre. Mais la population chinoise est trop importante, et le sous-développement économique demeure général. En 2005, le PIB par habitant était de 1.700 dollars, ce qui place la Chine au 100ème rang mondial.

L'un des principaux problèmes est l'excédent de main-d'œuvre dans les zones rurales, qui peut être évalué à 100 millions de personnes. Chaque année, 24 millions de personnes arrivent sur le marché du travail, alors que 10 millions seulement d'emplois nouveaux sont créés.

Depuis 1978, il y a eu une transition d'une économie planifiée à une économie de marché socialiste, et d'une société agricole à une société industrielle. Aujourd'hui, il est nécessaire de passer d'un développement quantitatif à un développement qualitatif, à une société économe en ressources naturelles.

Le 11ème programme quinquennal de la Chine adopté au mois de mars dernier poursuit deux objectifs : maintenir un rythme de croissance du PIB de 7,5 %, ce qui doublerait le PIB par habitant en 2010 ; réduire de 20 % la consommation d'énergie par unité de production, et de 10 % les émissions de polluants.

M. Zeng Gongcheng, membre de la commission des affaires étrangères :

J'ai passé 15 jours au Tibet l'an dernier, et j'ai été frappé par son degré de développement économique. A mon avis, le Tibet appartient d'abord à la Chine, avant d'appartenir à l'humanité toute entière.

Je voudrais évoquer le renforcement du droit et de la démocratie en Chine. Pour nous, la démocratie est une bonne chose. Le gouvernement et le parti communiste chinois veulent la réaliser. La démocratie chinoise n'est pas parfaite, mais de grands progrès ont été accomplis. L'un des moyens de faire vivre la démocratie réside dans les assemblées populaires locales, qui permettent de recueillir les avis de la société et de contrôler le gouvernement. Un autre moyen réside dans les mandats locaux : les membres des cantons et des districts sont désormais élus directement, et c'est un grand progrès.

Il existe un consensus pour développer la démocratie en Chine. Mais nous voulons une démocratie stable.

M. Wang Yingfan :

Les sujets de la culture et de la religion sont importants, et liées à la question des ethnies. Depuis toujours, le gouvernement et l'Assemblée nationale populaire attachent une grande importance à cette question. Nous sommes conscients qu'il existe dans le monde des conflits et du terrorisme liés aux questions ethniques et religieuses.

Les 50 ethnies de Chine habitent dans des régions retardées et éloignées. Nous avons traité ces ethnies sur un pied d'égalité, et même de manière avantageuse.

Ainsi, le Tibet d'avant 1959 était sous un régime de servage féodal. Après la « réforme démocratique », il a été intégré dans le processus de construction socialiste. D'autres ethnies très minoritaires, réunissant 20.000 à 30.000 personnes organisées en tribus, ont aussi été intégrées au développement socialiste. Nous devons aider ces minorités ethniques à se développer économiquement, tout en respectant leur culture et leurs traditions.

En ce qui concerne la religion, certains demandent si le gouvernement chinois protège la liberté de croyance. Selon les statistiques disponibles, le nombre de chrétiens augmente rapidement, tandis que les bouddhistes sont 100 millions. Vous avez pu constater que les pratiques religieuses sont encore très dynamiques au Tibet.

La Chine est un Etat de droit, qui exerce un certain contrôle sur les affaires religieuses pour que les croyants puissent pratiquer dans le cadre de l'ordre normal. Au Tibet, il y a aussi des personnes qui agissent contre la loi, et sont donc traduites en justice. Vous m'avez demandé quelle était la situation de six de ces personnes. Nous n'avons connaissance que de trois d'entre elles.

Le processus du développement économique et social a un impact dans le domaine culturel. Je le constate dans la vie quotidienne : 80 % des dessins animés qu'apprécie mon petit-fils sont d'origine américaine. De

même, l'usage de l'ordinateur chez les jeunes se répand au détriment de leurs aptitudes à la calligraphie.

Il y a quelques années, je me suis demandé pourquoi les Français sont aussi attachés à leur langue. C'est un vrai problème. Il nous faut insister sur notre identité culturelle dans le processus d'intégration mondiale. La Chine et la France peuvent s'apprendre mutuellement sur ce point. Si une civilisation devient hégémonique, alors l'humanité n'existe plus. La Chine a un déficit important dans ses échanges culturels actuellement. Avec le développement économique et social, elle peut espérer avoir des échanges plus équilibrés avec les autres pays.

M. Louis de Broissia :

Je voudrais résumer l'opinion de notre délégation en quatre points d'accord.

Nous sommes d'accord pour penser que la France et la Chine doivent promouvoir la diversité culturelle, notamment face à l'Amérique. Ainsi, tout ce qui sera fait pour maintenir et renforcer la diversité culturelle au Tibet va dans le bon sens.

Nous sommes d'accord pour considérer que la démocratie est périssable. Nous avons aussi en France des efforts permanents à faire pour améliorer la démocratie.

Nous sommes d'accord pour estimer que le développement du Tibet est une priorité. La Chine a des responsabilités au Tibet qu'elle assume.

Nous sommes d'accord pour ne pas encourager au Tibet des menées séparatistes.

Mais nous pensons que la situation du Tibet est une question internationale, en raison de la présence de réfugiés tibétains à l'étranger et de l'activité du Dalaï-Lama. Nous croyons que la Chine est suffisamment forte et respectée dans le monde pour ouvrir avec le Dalaï-Lama un dialogue qui permettrait in fine à celui-ci de retourner au Tibet, en tant que simple moine. Lorsque cette question sera réglée de manière interne à la Chine, la Tibet ne sera plus un problème international, mais une vitrine pour votre pays.

M. Wang Yingfan :

A vous entendre, vous parlez du Tibet en tant qu'ami de la Chine. Je vous remercie d'avoir fait ce voyage au Tibet, qui a contribué à améliorer votre connaissance de la Chine toute entière.

L'Assemblée nationale populaire et le gouvernement veulent le dialogue avec le Dalaï-Lama, mais posent comme conditions que celui-ci cesse ses activités sécessionnistes et reconnaissent que le Tibet et Taïwan sont une partie inaliénable du territoire chinois.

Le Dalaï-Lama n'a jamais déclaré clairement qu'il acceptait nos conditions. Certes, il a dit à la télévision ou lors de ses contacts avec les étrangers qu'il ne recherche pas l'indépendance du Tibet. Mais cela ne se traduit pas dans ses actes concrets.

La région autonome du Tibet a été créée il y a 41 ans. En quoi la « haute autonomie » proposée par le Dalaï-Lama sera-t-elle différente de l'autonomie actuelle ? Certains étrangers nous disent que l'on pourrait appliquer au Tibet le principe «un pays, deux systèmes », comme à HongKong. Mais le Tibet a ses propres lois et règlements depuis plus de quarante ans !

Je vous suggère de vous intéresser également à l'histoire du Tibet. Sous l'autorité du Dalaï-Lama, le Tibet connaissait un régime de servage féodal.

D'autre part, le Dalaï-Lama veut inclure les autres zones de peuplement tibétain pour former un « Grand Tibet ». C'est un personnage très compliqué, difficile à comprendre. Il peut donner l'impression d'être un simple moine lorsqu'il rencontre des responsables occidentaux. En fait, c'est un exilé politique.

Le dialogue n'est pas facile. Au début, le Dalaï-Lama ne voulait pas dialoguer. En 1989, à la chute de l'URSS, certains croyaient que ce serait bientôt aussi la fin du parti communiste chinois, et il avait rompu le dialogue. Depuis l'ouverture et la réforme de la Chine, le Dalaï-Lama a bien voulu renouer avec nous. Ce dialogue ne s'effectue pas directement avec le Dalaï-Lama, mais avec son entourage.

Nous comprenons votre bonne volonté. Si nous pouvons réaliser ce dialogue avec le Dalaï-Lama, cela sera favorable à l'image de la Chine dans le monde et au développement du Tibet. De notre côté, le canal du dialogue reste toujours ouvert. Tout dépend du Dalaï-Lama.

M. Nicolas Chapuis, ministre-conseiller de l'ambassade de France :

Il me semble que les responsables chinois qui réfléchissent à la question du Tibet sont divisés en deux écoles de pensée. Certains pensent que la Chine a intérêt à résoudre la question du Tibet avec le Dalaï-Lama tant que celui-ci est vivant. D'autres estiment que le temps joue pour eux, et qu'il suffit d'attendre le décès du Dalaï-Lama.

M. Wang Yingfan :

Un point est clair : le gouvernement est prêt à engager le dialogue avec le Dalaï-Lama si celui-ci répond à nos conditions. Personnellement, je crois qu'alors mieux vaut entreprendre ce dialogue un jour plus tôt qu'un jour plus tard. Mais si on ne peut pas aboutir avant la mort du Dalaï-Lama, je ne pense pas que le bouddhisme tibétain éclatera pour autant. Je suis convaincu que la situation au Tibet, y compris sur le plan religieux, évoluera sans trouble important.

Quant à savoir s'il existe plusieurs écoles de pensée… Les Chinois peuvent avoir des avis très différents sur une même question, et l'exprimer dans la presse, ou sur internet. Mais le plus important demeure la position du parti communiste chinois, du gouvernement et de l'Assemblée nationale populaire.

Je vous conseille de faire des recherches sur le passé du Dalaï-Lama et de lire les ouvrages publiés en Chine sur le régime féodal du Tibet d'autrefois

M. Louis de Broissia :

J'ai le privilège de rencontrer le Dalaï-Lama pratiquement chaque année. Je suis allé lui rendre visite l'an dernier à Dharamsala. Je suis un porte parole de la France, pas de la communauté tibétaine en exil, et je suis chrétien, pas bouddhiste. Mais j'ai le sentiment qu'il y a des deux côtés une volonté d'aborder la question. Nous ne pouvons pas imaginer des solutions à votre place, mais tout au plus faciliter le dialogue.

Nous savons bien que le passé du Tibet était féodal. Mais le Dalaï-Lama est aujourd'hui tout à fait convaincu des bienfaits de la démocratie. Nous lui conseillerons d'accepter les conditions que vous posez pour dialoguer avec lui.

M. Jean Faure :

L'opinion internationale, et particulièrement française, est favorable à ce qu'une solution soit trouvée à la question tibétaine avant que le Dalaï-Lama disparaisse. Si celui-ci mourrait avant, l'opinion internationale resterait sur un malentendu qui ne sera pas porté au crédit de la Chine.

Il y a une convergence de certains facteurs qui devraient vous permettre de prendre l'initiative : le renouvellement des instances du parti communiste chinois en 2007 et l'organisation des Jeux Olympiques en 2008. Je pense que nos positions ne sont pas éloignées, et qu'il y a une opportunité à

saisir. A l'occasion des Jeux Olympiques, prouvez au monde que la Chine est une véritable démocratie.

M. Nicolas Chapuis :

Le gouvernement chinois a réussi à assurer la paix ethnique sur son territoire. Un accord avec le Dalaï-Lama serait-il porteur de davantage de stabilité ethnique pour la Chine ?

Ma conviction personnelle, pour avoir rencontré le Dalaï-Lama, son entourage et les exilés tibétains, et qu'en l'absence d'accord, le risque d'instabilité deviendrait plus fort. Les jeunes exilés tibétains sont radicaux. Seul le Dalaï-Lama peut encore les discipliner.

M. Zeng Gongcheng :

La question du Tibet n'est pas décisive sur l'agenda du gouvernement. Mon avis personnel est que l'année 2008 est peut-être cruciale pour le Dalaï-Lama, mais qu'elle ne l'est pas pour la Chine. Cela dit, notre gouvernement demeure ouvert au dialogue, le reste dépend du Dalaï-Lama, s'il accepte nos conditions.

Je ne suis pas inquiet des risques d'instabilité que vous évoquez. Si seuls les partisans du Dalaï-Lama veulent la provoquer, alors la région autonome du Tibet restera stable. La majorité des Tibétains veut la stabilité et le développement.

M. Thierry Repentin :

Les petites causes ont parfois de grands effets. Je crois que la question tibétaine sera évoquée à l'occasion des Jeux Olympiques. Il serait dommage que ceux-ci soient entachés par le boycott de certaines délégations étrangères.

M. Wang Yingfan :

Notre discussion est vraiment franche. Je comprends la grande attention que vous portez au Tibet et votre souhait qu'une solution soit apportée avant 2008.

Je crois que la question pour le Tibet, comme pour le reste de la Chine, est de savoir comment poursuivre la réforme, l'ouverture et le développement économique et social. Comment améliorer la situation économique et morale des 2 millions d'habitants de la région autonome du Tibet et, plus largement, des 6 millions de Tibétains vivant en Chine ?

Les hommes politiques chinois, les parlementaires notamment, sont conscients de la nécessité de maintenir la stabilité sociale pendant ces deux grands événements que seront les Jeux Olympiques de Pékin en 2008 et l'exposition universelle de Shanghaï en 2010. Notre position est qu'il faut mettre au centre de nos préoccupations l'intérêt de l'homme et poursuivre un développement harmonieux, bien au-delà de 2010.

IV. ENTRETIEN AVEC M. RAIDI, VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POPULAIRE

M. Raidi, vice-président du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire :

C'est pour vous une bonne chose d'être allés voir la réalité du Tibet, car « voir une fois, vaut mieux qu'entendre cent fois ». Je crois que cette visite contribue à l'amitié et à la compréhension mutuelle entre les peuples chinois et français, qui sont liés depuis longtemps. Nos deux pays entretiennent des relations diplomatiques depuis plus de 40 ans, qui ne cessent de se développer. Les échanges interparlementaires se renforcent également, comme l'a illustré l'an dernier la visite en Chine de votre président Christian Poncelet.

L'Assemblée nationale populaire compte presque 3.000 députés. Dans les villes, un député représente 240.000 citoyens ; dans les campagnes, un députés représente 600.000 citoyens. Le mandat est de cinq ans. L'Assemblée nationale populaire se réunit en session annuelle pendant 15 jours, notamment pour voter le budget de l'Etat.

Le comité permanent est composé de 175 membres chargés de la gestion quotidienne entre deux sessions. Il se réunit une fois tous les deux mois, pour une durée de 5 à 6 jours, et peut se réunir aussi en session extraordinaire. L'Assemblée nationale populaire et son comité permanent exercent le pouvoir législatif, ainsi que le pouvoir de contrôle du gouvernement.

Je sais que la situation du Tibet attire l'attention de nombreux pays dans le monde. Les pays européens ont peu de connaissance sur le Tibet réel. Certains journalistes occidentaux m'ont posé parfois des questions difficiles, ou qui donnent à sourire.

Le Tibet est l'une des régions autonomes de la Chine. Sa superficie est de 1,2 millions de km^2 et sa population de 2,7 millions d'habitants. Il a connu un développement considérable au cours des dernières années.

J'aurai bientôt 70 ans, et je peux témoigner de l'évolution du Tibet. Avant, 95 % de la population tibétaine était exploitée par les 5 % restant. Nous n'avions aucun droit, ne pouvions pas manger à notre faim. Nous vivions comme des animaux, sans droits de l'homme ni libertés. Ma famille se trouvait dans une situation difficile. Ma mère a élevé seule cinq enfants. A l'âge de 2 ans, j'ai failli mourir de faim.

Au début, je croyais que c'était notre destin. Puis j'ai compris que c'était parce que 95 % des Tibétains n'avaient aucun droit sous l'Ancien régime. Le parti communiste chinois est venu et a libéré le Tibet. Le peuple tibétain est devenu maître de lui-même.

Après la « libération pacifique » du Tibet, j'ai pu partir étudier à Pékin. A partir de 1959 et de la « réforme démocratique », les serfs ont été émancipés. Ils ont pu aller étudier dans d'autres provinces chinoises. Ce qui était inimaginable sous l'Ancien régime. Il était encore plus inimaginable pour moi que je puisse devenir l'un des responsables de l'Etat. Sous l'Ancien régime, les sanctions pénales étaient cruelles. Elles incluaient des tortures, comme la crevaison des yeux.

Jusqu'à aujourd'hui, la société tibétaine a connu des changements très importants sur les plans économique, culturel, éducatif et social. Pour prendre l'exemple des transports, avant, le Tibet était isolé du reste de la Chine. Après la « libération pacifique » du Tibet, deux routes ont été entreprises et mises en service en 1954. Cette année, c'est la liaison ferroviaire qui est inaugurée. Le train va faciliter le transport des personnes et des biens. J'ai été témoin du développement du Tibet. Dans mon village natal, les paysans et les pasteurs ont maintenant des motos et des voitures. Les télécommunications ont aussi beaucoup accéléré le développement du Tibet.

Des avancées ont également été faites sur le plan culturel et éducatif. Avant, il n'y avait pas une seule école. Aujourd'hui, il y a au Tibet 500 000 élèves, sans compter ceux qui partent étudier dans d'autres provinces de Chine. Le gouvernement chinois a crée des lycées tibétains dans toutes les grandes villes, comme Pékin ou Shangaï.

La santé de la population tibétaine s'est améliorée. L'espérance de vie est ainsi passée de 35 ans à 67 ans. Le Tibet est maintenant la province de Chine où l'on compte le plus de centenaires. Le taux de mortalité infantile, qui était de 47 % n'est plus aujourd'hui que de 2,7 %. Des services médicaux sont aujourd'hui offerts au Tibet.

La politique ethnique et religieuse du parti communiste chinois a été bien appliquée. Des mesures de protection du patrimoine historique et culturel tibétains ont été prises. Des fonds importants sont consacrés à la restauration du Potala et des différents monastères.

La liberté de croyance religieuse est garantie au Tibet. Vous avez pu voir le Jokhang à Lhassa. Le Tibet compte aujourd'hui plus de 1 700 monastères, où vivent 30 000 moines.

Bref, le Tibet a réalisé un grand développement sur tous les plans. Maintenant, la priorité doit aller à l'amélioration des conditions de logement des paysans et des pasteurs.

M. Louis de Broissia, sénateur :

Nous avons écouté avec émotion votre témoignage d'une enfance dans un Tibet qui a aujourd'hui tourné la page de la théocratie, de la féodalité et du servage. Le Tibet est un trésor pour la Chine, mais aussi pour l'humanité toute entière.

Nous sommes des amis du Tibet et de la Chine, venus constater les progrès économiques, sociaux, éducatifs et sanitaires de cette province. Mais nous avons encore des propositions à vous faire.

Nous pensons que deux directions doivent être affirmées à la veille des Jeux Olympiques de Pékin. D'une part, renforcer l'identité tibétaine, au nom de la diversité culturelle. D'autre part, faire en sorte que les Tibétains exilés puissent rentrer. Ces objectifs passent par le dialogue que le gouvernement chinois a ouvert avec le Dalaï-Lama. L'image de la Chine en sortirait infiniment renforcée.

M. Raidi :

En ce qui concerne le Dalaï-Lama, la politique de notre gouvernement est constante et claire. Il faut qu'il abandonne sa politique indépendantiste, qu'il reconnaisse que le Tibet et Taiwan font partie de la Chine.

Depuis 1989, plusieurs délégations du Dalaï-Lama se sont succédées. J'ai moi-même reçu son frère et sa sœur. La porte est toujours restée ouverte mais, par un faux jugement de la situation, le Dalaï-Lama a pendant quelques temps coupé le contact. Maintenant, il faut écouter ce qu'il dit, et voir ce qu'il fait.

Mon sentiment est qu'il s'agit d'une personne changeante, qui ne cesse de se contredire. Maintenant, il parle d'une « réelle autonomie » pour le Tibet, alors que la région autonome du Tibet a plus de 40 ans. C'est un système apprécié par la population, qui correspond à la réalité du Tibet. Si le Dalaï-Lama prétend que l'autonomie actuelle n'est pas réelle, quelle autonomie veut-il ?

Le Dalaï-Lama n'est pas un simple religieux, mais le représentant d'une force politique. C'est le chef du soi-disant « gouvernement tibétain en exil ». Il ne cesse de se contredire. Un jour, il ne veut plus de l'indépendance, l'autre jour, il dit le contraire.

Je crois qu'il n'est pas besoin de parler d'autre chose que de l'avenir personnel du Dalaï-Lama, parce que les autres problèmes qui se posaient au Tibet ont été résolus.

Transmettez lui ce message, la prochaine fois que vous le verrez : qu'il juge bien la situation, renonce à sa position actuelle, et fasse du bien à la population tibétaine tant qu'il est vivant.

ANNEXE II

EXTRAITS DE « CENT QUESTIONS SUR LE TIBET »

« Cent questions sur le Tibet » est un ouvrage officiel d'information, en langue française, publié en 2001 par le gouvernement chinois. Il se présente sous la forme d'un jeu de questions et de réponses, dont certaines méritent d'être citées *in extenso*.

Question 4 : Comment a-t-on fabriqué la soi-disant « indépendance du Tibet » ?

Réponse : Depuis plus de sept cents ans, le gouvernement central de la Chine exerce la souveraineté sur le Tibet. Le Tibet n'a jamais été un pays indépendant. Des millions de dossiers en langues chinoise, tibétaine et mandchoue, reflétant des faits historiques qui remontent à plus de 700 ans, sont parfaitement conservés dans les archives de Beijing, de Nanjing et de Lhasa. Ces documents et objets historiques montrent que le Tibet est une partie intégrante du territoire de la Chine. Jusqu'avant la guerre de l'Opium en 1840, on n'avait jamais entendu parler de la soi-disant « indépendance du Tibet ». Ce point de vue est le produit de l'agression des puissances étrangères contre la Chine.

Après la guerre de l'Opium en 1840, la Chine est devenu un pays colonisé et le Tibet n'a pas échappé à l'agression des puissances étrangères. En 1888 et en 1904, les impérialistes britanniques déclenchèrent une guerre d'agression contre le Tibet et ils forcèrent le gouvernement des Qing à signer des traités humiliants, occupèrent de vastes étendues du Tibet et forcèrent à ouvrir Yadong, Gyangtse et Gar vers l'étranger, ce qui suscita les résistances des compatriotes, des habitants, des lamas et de l'armée du Tibet. Le peuple de toute la Chine condamna avec véhémence les brutalités des impérialistes britanniques. Puis, ces derniers changèrent de stratégie : la séduction des hauts dignitaires au lieu de l'attaque armée. Ils recrutèrent des sécessionnistes pro-impérialistes parmi les hauts dirigeants du Tibet en vue de le séparer de la patrie et de la transformer en une région coloniale qu'ils contrôleraient.

En 1910, le XIII^{ème} dalaï-lama s'exila en Inde, ce qui créa les conditions favorables à l'impérialisme britannique pour le menacer de se soumettre. Après la révolution de 1911, les impérialistes britanniques

accompagnèrent le XIII^{ème} dalaï-lama lors de son retour à Lhasa. En 1913, à Simla, la Grande-Bretagne tint une réunion pendant laquelle elle divisa le Tibet en deux : le Tibet intérieur et le Tibet extérieur, afin d'exercer un contrôle total sur le Tibet et de fusionner d'autres zones tibétaines dans le Sichuan, et elle dessina la ligne Mac Mahon qui occupa de vastes étendues du territoire de la Chine, en échangeant secrètement des documents avec le représentant du gouvernement local du Tibet. Le gouvernement central chinois s'opposa à ce complot.

Par la suite, la Grande-Bretagne sema la discorde entre le dalaï-lama et le panchen-lama, ce qui obligea le IX^{ème} panchen à s'exiler à l'intérieur de la Chine. La Grande-Bretagne offrit à l'autorité locale du Tibet des armes et des munitions en grande quantité, fomenta l'agression de l'armée tibétaine vers l'Est, afin de fonder un Grand Tibet, pays qu'elle contrôlerait. Pour s'assurer le contrôle total du Tibet, la Grande-Bretagne suscita la rébellion armée des jeunes soldats, ayant à leur tête un général de l'armée tibétaine. La rébellion échoua. A cette époque là, la Russie et les Etats-Unis intervinrent dans les affaires du Tibet, mais leur tentative échoua. Cela montre que tous les complots fomentés par ceux qui voulaient séparer le Tibet de la patrie et fonder un Tibet indépendant furent voués à l'échec. Parmi les gens en exil à l'étranger qui prônent l'indépendance du Tibet, certains participèrent directement aux agressions des impérialistes étrangers contre le Tibet ; les autres sont d'anciens grands maîtres de nombreux serfs sous le régime féodal de l'ancien Tibet. Ces gens-là publièrent bon nombre d'articles et de livres dénaturant, voire même tronquant l'histoire. Leurs points de vue sont sans fondement.

Question 11 : Est-ce que la Chine peut appliquer la politique d'« un pays, deux systèmes » au Tibet ou décider de la position du Tibet par référendum ?

Réponse : La politique d'« un pays, deux systèmes » a été avancée par le gouvernement central chinois pour résoudre la question de Hongkong, de Macao et de Taiwan, et ainsi réaliser l'unification totale du pays. La situation du Tibet est tout à fait différente de celle de ces trois régions. En 1951, le Tibet a connu une libération pacifique. Vers la fin des années 50 et le début des années 1960, le Tibet a implanté la réforme démocratique, aboli le régime féodal de servage qui intégrait politique et religion, libéré des millions de serfs qui, dans l'ancienne société du Tibet, étaient privés des droits humains fondamentaux et de la liberté individuelle. En 1965, la région autonome du Tibet a été fondée. Depuis lors, le Tibet jouit du droit national d'autonomie régionale, en vertu de la Constitution et de la Loi de l'autonomie nationale, et les droits des Tibétains de participer aux affaires centrales et

locales sont assurés. Grâce à des dizaines d'années d'édification, le Tibet a connu développement économique, progrès social, unité nationale et amélioration du niveau de vie.

La soi-disant « grande autonomie » avancée par le dalaï-lama est un artifice trompeur pour ceux qui ne connaissent pas bien la situation de la Chine, parce que le Tibet est depuis longtemps une des cinq régions autonomes du pays. L'essence de la soi-disant « grande autonomie » réside dans la réalisation de « l'indépendance du Tibet » en deux étapes : la première est de rétablir la domination du dalaï-lama sur le Tibet et le régime de l'ancien Tibet ; la deuxième, de réaliser « l'indépendance du Tibet ».

Le Tibet fait partie intégrante du territoire de la Chine. Il est une région autonome sous la direction du gouvernement central chinois. La possibilité de décider de l'avenir du Tibet par voie référendaire n'existe pas. Le soi-disant référendum est un autre complot avancé par la clique du dalaï-lama, lors de l'échec de ses activités visant à réaliser l'indépendance du Tibet. Son objectif est de gagner le soutien de la communauté internationale, en portant l'étendard de la démocratie, de pousser l'internationalisation de la question du Tibet, de s'en tenir à « l'indépendance du Tibet » et d'encourager l'esprit sécessionniste.

Question 13 : Pourquoi le Tibet implanta-t-il une réforme démocratique en 1959 ? Quels avantages le peuple tibétain pouvait-il en retirer ?

Réponse : L'ancien Tibet pratiquait un régime féodal de servage, assorti à une théocratie. Sous ce régime, le peuple tibétain subissait l'oppression politique et l'exploitation économique, et ses conditions de vie étaient misérables. Une telle situation était une chose rare dans le monde.

En 1951, le gouvernement central et le gouvernement local du Tibet signèrent l'« Accord en 17 points » sur la libération pacifique du Tibet. Etant donné les conditions historiques spéciales et la situation concrète du Tibet, selon cet accord, il fallait réformer le système social du Tibet. Pourtant, le gouvernement central ne força pas la réforme, c'était au gouvernement local du Tibet de le faire de plein gré.

Des gens de l'échelon supérieur du Tibet considéraient comme une faiblesse l'attitude du gouvernement central d'attendre patiemment la réforme du système social du Tibet, et ils déclenchèrent sans vergogne une rébellion armée en 1959. Dans ces circonstances, se conformant au désir de la majorité de la population du Tibet, le gouvernement central réprima rapidement la

rébellion et lança une réforme démocratique. Celle-ci abolit le régime féodal du servage, extrêmement corrompu et ténébreux, et la théocratie, et elle permit à un million de serfs et d'esclaves de s'émanciper. Ces derniers n'étaient plus considérés comme les biens individuels des propriétaires de serfs, c'est-à-dire pouvant être vendus, achetés, transférés, échangés et utilisés pour payer une dette, et ils n'étaient plus forcés à travailler pour leurs propriétaires. Ces serfs et ces esclaves, traités depuis longtemps comme des « bœufs et des chevaux doués de la parole », devinrent dès lors des « êtres humains » à part entière. Ils obtinrent la jouissance de la liberté individuelle et devinrent les maîtres de leur propre destin et de la société. C'est une transformation qui fait époque dans l'histoire du Tibet et aussi un grand progrès dans l'histoire de son développement des droits de l'homme.

La réforme démocratique du Tibet adopta une politique selon laquelle on traitait les propriétaires de manière distincte. Les moyens de production de ceux qui avaient participé à la rébellion furent confisqués, alors que pour d'autres propriétaires, on appliqua un principe de réforme pacifique, à travers une politique de rachat de leurs biens de production qui furent ensuite distribués aux pauvres serfs et esclaves. Par conséquent, la réforme démocratique gagna la compréhension et la coopération de nombreuses personnes des couches supérieures.

Question 95 : Le dalaï-lama a obtenu le prix Nobel de la paix à l'étranger, et il y a des gens qui l'appellent « le gardien des droits humains » et un « pacifiste » ; quels sont les avis sur le sujet ?

Réponse : Le dalaï-lama est non seulement une personnalité religieuse, mais aussi un exilé politique qui s'active depuis longtemps à l'étranger pour diviser la patrie, monter une armée, fomenter la violence, susciter des troubles à l'intérieur du pays et saboter l'union nationale.

Sous la domination du XIVème dalaï-lama, l'ancien Tibet appliquait un régime de servage féodal, et ce système social était plus sauvage et plus cruel que celui du Moyen-Age en Europe. Les propriétaires de serfs infligeaient à ces derniers toutes sortes de tortures cruelles comme enlever les yeux, couper les mains, enlever les tendons, etc. Le dalaï-lama a trahi sa patrie et a fui à l'étranger par opposition à la réforme du servage féodal inhumain et arriéré et par refus de rendre aux serfs leurs droits humains. Lui donner l'appellation de « gardien des droits humains » est une ironie cinglante à l'égard de ces droits.

Après sa fuite à l'étranger, le dalaï-lama a établi le gouvernement en exil, organisé une armée et fomenté une série de violences horribles. Après les

années 80, il a suscité encore des troubles au Tibet, ce qui a causé de grandes pertes matérielles. Ces dernières années, il a enfreint ouvertement les rites religieux et le système inscrit dans l'histoire pour saboter la réincarnation du panchen-lama. Que cette personnalité obtienne le prix Nobel de la paix et soit chapeautée du titre de « personnalité non violente » n'est-il pas absurde ? Le gouvernement chinois s'oppose fermement à quiconque, à l'étranger, utilise le dalaï-lama pour intervenir dans les affaires intérieures de la Chine et diviser le pays.

Question 96 : Quelle est l'opinion du gouvernement central sur la politique du dalaï-lama de « ne pas utiliser la violence » ?

Réponse : Après la rébellion de 1959, le dalaï-lama n'a jamais cessé de s'adonner à des activités séparatistes et de sabotage de l'unité nationale. Bien que le dalaï-lama préconise toujours la « non violence », sa clique a organisé la rébellion de 1959, a pillé l'or et l'argent des monastères, tué des cadres tibétains, et après l'échec de sa rébellion, cette clique a organisé une troupe armée pour troubler et saboter la paix à la frontière du Tibet, ce qui a menacé gravement la sécurité des biens et la vie des Tibétains à la frontière. En 1987, des séparatistes ont mis frénétiquement Lhasa à sac, ce qui a causé de grandes pertes pour le peuple. Le dalaï-lama peut difficilement se disculper de cet événement violent. Comment explique-t-il alors sa non violence ?

Question 97 : Quelle est la politique sur l'entretien possible entre le gouvernement central chinois et le dalaï-lama ?

Réponse : la politique concernant un entretien avec le dalaï-lama est claire et est toujours celle qu'a suivie le gouvernement central chinois. En d'autres mots, le dalaï-lama doit abandonner pour de bon son objectif d'indépendance du Tibet, cesser de diviser la patrie, déclarer en public que le Tibet est une partie inséparable du territoire de la Chine, accepter Taiwan comme une des provinces de la Chine et que la République populaire de Chine est le seul gouvernement légitime de toute la Chine.

Question 98 : Pourquoi les négociations entre le gouvernement central chinois et le dalaï-lama n'ont-elles pas marqué de progrès sensibles jusqu'à présent ?

Réponse : Depuis 1979, le gouvernement central a eu à maintes reprises un entretien avec le représentant particulier du dalaï-lama. Mais à

cause des troubles fomentés par le dalaï-lama, le contact s'interrompt de temps à autre. Depuis les 20 années qu'existent des contacts, le dalaï-lama rajuste sans cesse sa politique stratégique : quand il trouve la situation favorable, il rompt les contacts, et quand la situation est défavorable, il demande d'entrer en contact. Même dans les périodes de contact avec le gouvernement central, il n'abandonne pas ses activités sécessionnistes à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Ces réalités peuvent témoigner que le dalaï-lama ne veut pas négocier sincèrement avec le gouvernement central. Il utilise l'entretien avec le gouvernement central, fait de la propagande et répand la thèse de « l'indépendance du Tibet » sur la scène internationale. Par conséquent, les négociations ne peuvent progresser, et c'est le dalaï-lama qui doit en assumer la responsabilité.

Question 99 : Quelle est l'attitude du gouvernement central à l'égard de l'accueil que réservent actuellement des gouvernements étrangers et des fonctionnaires au dalaï-lama ?

Réponse : Le problème du dalaï-lama n'est pas un problème religieux mais un problème politique. Le dalaï-lama est non seulement une personnalité religieuse, mais aussi un exilé politique qui travaille à diviser la patrie et à saboter l'union nationale.

Le gouvernement chinois s'oppose fermement au dalaï-lama qui emprunte n'importe quel titre pour se rendre dans les autres pays et y mener des activités politiques en vue de diviser la Chine ; de même, la Chine s'oppose aux officiels de n'importe quel pays qui accordent une audience au dalaï-lama sous quelque forme que ce soit et à n'importe quel titre.

ANNEXE III

COMPOSITION DU GROUPE D'INFORMATION

Président d'honneur :

M. Claude HURIET, Sénateur honoraire

Président :

M. Louis de BROISSIA, Sénateur de la Côte-d'Or

Vice-Présidents :

Mme Michèle ANDRÉ, Sénatrice du Puy-de-Dôme

M. Jean-François HUMBERT, Sénateur du Doubs

M. Yvan RENAR, Sénateur du Nord

M. Yannick TEXIER, Sénateur d'Ille-et-Villaine

M. Alain VASSELLE, Sénateur de l'Oise

Secrétaires :

M. Philippe MADRELLE, Sénateur de la Gironde

M. Philippe NOGRIX, Sénateur d'Ille-et-Vilaine

M. Jean-Pierre PLANCADE, Sénateur de la Haute-Garonne

Membres :

M. Denis BADRÉ, Sénateur des Hauts-de-Seine

M. Laurent BÉTEILLE, Sénateur de l'Essonne

Mme Marie-Christine BLANDIN, Sénatrice du Nord

M. Maurice BLIN, Sénateur des Ardennes

M. Jean-Marie BOCKEL, Sénateur du Haut-Rhin

M. Dominique BRAYE, Sénateur des Yvelines

Mme Paulette BRISEPIERRE, Sénatrice des Français établis hors de France

Mme Monique CERISIER-BEN GUIGA, Sénatrice des Français établis hors de France

M. Yvon COLLIN, Sénateur du Tarn-et-Garonne

M. Yves DAUGE, Sénateur d'Indre-et-Loire

M. Jean-Paul ÉMIN, Sénateur de l'Ain

Mme Christiane DEMONTES, Sénatrice du Rhône

M. Jean FAURE, Sénateur de l'Isère

M. Jean FRANÇOIS-PONCET, Sénateur du Lot-et-Garonne

M. Jean-Claude FRÉCON, Sénateur de la Loire

Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Sénatrice des Français établis hors de France

M. Alain GÉRARD, Sénateur du Finistère

M. Georges GINOUX, Sénateur du Cher

M. Francis GIRAUD, Sénateur des Bouches-du-Rhône

M. Paul GIROD, Sénateur de l'Aisne

M. Jean-Pierre GODEFROY, Sénateur de la Manche

M. Louis GRILLOT, Sénateur de la Côte-d'OR

M. Hubert HAENEL, Sénateur du Haut-Rhin

Mme Christiane KAMERMANN, Sénatrice des Français établis hors de France

Mme Elisabeth LAMURE, Sénatrice du Rhône

M. Jacques LEGENDRE, Sénateur du Nord

M. Jean-Pierre MICHEL, Sénateur de la Haute-Saône

M. Gérard MIQUEL, Sénateur du Lot

Mme Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice de la Seine-maritime

M. Jean PÉPIN, Sénateur de l'Ain

M. Thierry REPENTIN, Sénateur de la Savoie

M. Roland RIES, Sénateur du Bas-Rhin

M. Gérard ROUJAS, Sénateur de la Haute-Garonne

Mme Patricia SCHILLINGER, Sénatrice du Haut-Rhin

M. Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret

M. François TRUCY, Sénateur du Var

M. Jean-Pierre VIAL, Sénateur de la Savoie